

2007

Rapport financier
semestriel



sanofi aventis

L'essentiel c'est la santé.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Comptes semestriels consolidés | 2 |
| Bilans consolidés | 2 |
| Comptes de résultats consolidés | 4 |
| Tableaux des flux de trésorerie consolidés | 5 |
| Etats consolidés des produits et charges comptabilisés | 6 |
| Notes aux états financiers consolidés | 7 |
| A - Bases de préparation des comptes et principes comptables | 7 |
| B - Eléments significatifs sur la présentation des comptes du premier semestre 2007 | 8 |
| C - Evénement postérieur au 30 juin 2007 | 28 |
| Rapport semestriel d'activité | 29 |
| 1. Chiffres clés du premier semestre 2007 | 29 |
| 2. Evénements marquants du premier semestre 2007 | 31 |
| 3. Comptes consolidés du premier semestre 2007 | 34 |
| 4. Perspectives | 50 |
| <i>Avertissement sur les prévisions et les informations prospectives</i> | 51 |
| 5. Annexe – Définition des données financières | 52 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2007 | 53 |
| Attestation du responsable du rapport financier semestriel | 54 |

Les comptes semestriels consolidés ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes selon les normes professionnelles applicables en France

Comptes semestriels consolidés

Les états financiers sont présentés selon la norme comptable IAS 34

Bilans consolidés - Actif

| (en millions d'euros) | Note | Au 30 Juin 2007 | Au 31 Décembre 2006 |
|---|-----------|--------------------|------------------------|
| Immobilisations corporelles | B.2. | 6 369 | 6 219 |
| Ecart d'acquisition | B.3. | 28 151 | 28 472 |
| Immobilisations incorporelles | B.3.-B.4. | 21 617 | 23 738 |
| Participations dans des sociétés mises en équivalence | B.5. | 2 699 | 2 637 |
| Actifs financiers non courants | B.6. | 877 | 1 045 |
| Impôts différés actifs | B.11. | 2 940 | 3 492 |
| Actif non courant | | 62 653 | 65 603 |
| Stocks | | 3 931 | 3 659 |
| Clients et comptes rattachés | | 5 279 | 5 032 |
| Autres actifs courants | | 2 032 | 2 208 |
| Actifs financiers courants | | 94 | 108 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 1 083 | 1 153 |
| Actif courant | | 12 419 | 12 160 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 75 072 | 77 763 |

Les notes jointes en pages 7 à 28 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilans consolidés - Passif et capitaux propres

| (en millions d'euros) | Note | Au 30 Juin 2007 | Au 31 Décembre 2006 |
|--|--------------|--------------------|------------------------|
| Capitaux propres – Part du Groupe | B.7. | 46 021 | 45 600 |
| Intérêts minoritaires | | 89 | 220 |
| Total des capitaux propres | | 46 110 | 45 820 |
| Emprunts à long terme – partie à + 1 an | B.8. | 4 183 | 4 499 |
| Provisions et autres passifs non courants | B.10. | 6 560 | 7 920 |
| Impôts différés passifs | B.11. | 8 443 | 9 246 |
| Passif non courant | | 19 186 | 21 665 |
| Fournisseurs et autres charges à payer | | 2 729 | 3 008 |
| Autres passifs courants | | 4 568 | 4 825 |
| Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme | B.8. | 2 479 | 2 445 |
| Passif courant | | 9 776 | 10 278 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | | 75 072 | 77 763 |

Les notes jointes en pages 7 à 28 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Comptes de résultats consolidés

| (en millions d'euros) | Note | Au 30 juin 2007 | Au 30 juin 2006 | Au 31 décembre 2006 |
|---|----------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| Chiffre d'affaires | | 14 116 | 14 116 | 28 373 |
| Autres revenus | | 547 | 647 | 1 116 |
| Coût des ventes | | (3 704) | (3 768) | (7 587) |
| Marge Brute | | 10 959 | 10 995 | 21 902 |
| Frais de recherche et développement | | (2 182) | (2 144) | (4 430) |
| Frais commerciaux et généraux | | (3 804) | (4 061) | (8 020) |
| Autres produits d'exploitation | | 278 | 200 | 391 |
| Autres charges d'exploitation | | (136) | (60) | (116) |
| Amortissements des incorporels | | (1 833) | (1 998) | (3 998) |
| Résultat opérationnel avant restructuration, dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, résultats de cessions, litiges | | 3 282 | 2 932 | 5 729 |
| Coûts de restructuration | | (50) | (81) | (274) |
| Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | B.4. | 5 | (380) | (1 163) |
| Résultats de cessions, litiges | | - | 520 | 536 |
| Résultat opérationnel | | 3 237 | 2 991 | 4 828 |
| Charges financières | B.14.1. | (170) | (280) | (455) |
| Produits financiers | B.14.2. | 99 | 187 | 375 |
| Résultat avant impôt et sociétés mises en équivalence | | 3 166 | 2 898 | 4 748 |
| Charges d'impôts | B.15. | (641) | (652) | (800) |
| Quote-part du résultat net des SME | | 351 | 325 | 451 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 2 876 | 2 571 | 4 399 |
| Dont Part des minoritaires | | 211 | 190 | 393 |
| Dont Résultat net consolidé – Part du Groupe | | 2 665 | 2 381 | 4 006 |
| Nombre moyen d'actions en circulation (en millions) | B.7.5. | 1 351,5 | 1 345,2 | 1 346,8 |
| Nombre moyen d'actions après dilution (en millions) | B.7.5. | 1 359,8 | 1 359,2 | 1 358,8 |
| - Résultat de base par action (en euros) | | 1,97 | 1,77 | 2,97 |
| - Résultat dilué par action (en euros) | | 1,96 | 1,75 | 2,95 |

Les notes jointes en pages 7 à 28 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

| (en millions d'euros) | Note | Au 30 juin 2007 | Au 30 juin 2006 | Au 31 décembre 2006 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| Résultat net consolidé – Part du Groupe | | 2 665 | 2 381 | 4 006 |
| Part des minoritaires hors BMS (1) | | 11 | 9 | 18 |
| Résultats des SME nets des dividendes reçus ou assimilés | | (28) | 67 | 96 |
| Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | | 2 279 | 2 834 | 6 113 |
| Plus ou moins values sur cessions d'actifs non courants (nettes d'impôts) (2) | | (37) | (462) | (558) |
| Variation des impôts différés | | (393) | (1 073) | (2 463) |
| Variation des provisions | | (287) | 308 | 284 |
| Coût des avantages accordés (stock options et augmentation de capital) | | 61 | 82 | 149 |
| Impact de la consommation des stocks d'Aventis réévalués à juste valeur net d'impôts | | - | 6 | 21 |
| Gains et pertes latents passés en résultat | | (62) | (112) | (56) |
| Marge brute d'autofinancement | | 4 209 | 4 040 | 7 610 |
| (Augmentation) / diminution des stocks | | (226) | (291) | (372) |
| (Augmentation) / diminution des clients et comptes rattachés | | (282) | (412) | (241) |
| Augmentation / (diminution) des fournisseurs et autres charges à payer | | (244) | (377) | (77) |
| Variation des autres actifs courants, actifs financiers courants et autres passifs courants | | (411) | 4 | (316) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (3) | | 3 046 | 2 964 | 6 604 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | B.2. - B.3. | (694) | (631) | (1 454) |
| Acquisitions de titres consolidés, nettes de la trésorerie acquise | B.10.2. | (198) | (497) | (509) |
| Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente | | (1) | (1) | (4) |
| Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts (4) | B.9.3. | 295 | 1 203 | 1 174 |
| Variation des prêts et autres actifs financiers non courants | | 14 | 1 | 3 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (584) | 75 | (790) |
| Augmentation de capital sanofi-aventis | | 104 | 155 | 307 |
| Dividendes versés : | | | | |
| • aux actionnaires de sanofi-aventis | | (2 364) | (2 044) | (2 042) |
| • aux actionnaires minoritaires hors BMS (1) | | (7) | (6) | (8) |
| Nouveaux emprunts à plus d'un an | B.8. | 808 | 14 | 864 |
| Remboursements d'emprunts à plus d'un an | B.8. | (2 009) | (1 250) | (1 351) |
| Variation nette des emprunts à moins d'un an | B.8. | 902 | (4) | (3 674) |
| Actions propres (acquisitions et cessions nettes d'impôts) | | 17 | 35 | 50 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | (2 549) | (3 100) | (5 854) |
| Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change | | 17 | (28) | (56) |
| Variation nette de la trésorerie | | (70) | (89) | (96) |
| Trésorerie à l'ouverture | | 1 153 | 1 249 | 1 249 |
| Trésorerie à la clôture | | 1 083 | 1 160 | 1 153 |

(1) Accords avec Bristol-Myers Squibb (BMS) voir note C.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2006.

(2) Y compris actifs financiers disponibles à la vente.

| (3) Dont : | Au 30 juin 2007 | Au 30 juin 2006 | Au 31 décembre 2006 |
|------------------|--------------------|--------------------|------------------------|
| impôts payés | (1 585) | (1 156) | (3 223) |
| intérêts payés | (125) | (192) | (434) |
| dividendes reçus | 1 | 2 | 1 |
| intérêts reçus | 51 | 46 | 82 |

(4) Immobilisations corporelles, incorporelles, titres de sociétés consolidées et titres de participation.

Les notes jointes en pages 7 à 28 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etats consolidés des produits et charges comptabilisés

| (en millions d'euros) | Au 30 juin 2007 | Au 30 juin 2006 | Au 31 décembre 2006 |
|--|--------------------|--------------------|------------------------|
| Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente | (11) | (25) | (27) |
| Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture | 12 | 66 | 57 |
| Gains et pertes actuariels | 769 | 498 | 346 |
| Impôt sur les éléments constatés directement en capitaux propres | (274) | (196) | (160) |
| Variation de l'écart de conversion constatée en capitaux propres | (551) | (2 101) | (3 197) |
| Produits et (charges) constaté(e)s directement en capitaux propres | (55) | (1 758) | (2 981) |
| Résultat de la période | 2 876 | 2 571 | 4 399 |
| Total des produits et (charges) enregistré(e)s au titre de la période | 2 821 | 813 | 1 418 |
| <i>Part du Groupe</i> | 2 606 | 629 | 1 028 |
| <i>Part des minoritaires</i> | 215 | 184 | 390 |

Les notes jointes en pages 7 à 28 font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Semestre clos le 30 juin 2007

PREAMBULE

Le Groupe sanofi-aventis (sanofi-aventis et ses filiales) est un groupe pharmaceutique de premier plan au niveau mondial. Sanofi-aventis développe, produit et propose aux patients des médicaments dans sept domaines thérapeutiques majeurs : thrombose, cardiovasculaire, maladies métaboliques, oncologie, système nerveux central, médecine interne et vaccins. Le Groupe s'appuie sur une Recherche et Développement internationale pour développer des positions de premier plan.

Sanofi-aventis, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français, domiciliée 174, avenue de France - 75013 Paris.

Sanofi-aventis est cotée à Paris (Euronext : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2007 ainsi que les notes annexes correspondantes ont été examinés par le conseil d'administration de sanofi-aventis, qui s'est réuni le 31 juillet 2007.

A. Bases de préparation des comptes et principes comptables

A.1. Base de préparation des comptes et principes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2007 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2006 et détaillés dans les comptes consolidés publiés à cette date.

Les comptes consolidés semestriels sont établis et présentés de manière résumée conformément à la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*, norme du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2006. En outre, les nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007, décrites dans la note B.27. aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2007.

Dans la mesure où les comptes consolidés au 31 décembre 2007, ainsi que l'information comparative 2006 qu'ils incluront, devront être arrêtés conformément aux normes et interprétations applicables au 31 décembre 2007, les informations présentées dans ce document, relatives au 31 décembre 2006 et au 30 juin 2007 pourraient faire l'objet de modifications en fonction des évolutions éventuelles des normes et interprétations et de leur adoption par l'Union Européenne.

A.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Le montant des provisions pour retours, pour créances clients et relatives aux réclamations produits ;
- La durée du cycle de vie des produits ;
- Le montant des provisions pour restructuration, litiges, risques fiscaux et environnementaux ;
- La valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- La juste valeur des instruments financiers dérivés.

Par ailleurs, dans le cadre des comptes semestriels et conformément à IAS 34, la charge d'impôts du Groupe a été déterminée notamment sur la base du taux d'impôt effectif estimé au titre de l'exercice. Ce taux est appliqué au **Résultat avant impôt et sociétés mises en équivalence**. Le taux d'impôt effectif estimé au titre de l'exercice est déterminé sur la base des taux d'impôts qui seront applicables aux prévisions de résultat avant impôts des juridictions fiscales du Groupe.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

B. Eléments significatifs sur la présentation des comptes du premier semestre 2007

B.1. Impact des variations de périmètre

Sanofi-aventis a racheté des titres privilégiés qui représentaient 36,7 % des intérêts financiers dans Carderm Capital LP (voir note B.10.2.).

B.2. Immobilisations corporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles du premier semestre 2007 s'élèvent à 560 millions d'euros et concernent principalement les constructions (135 millions d'euros) et les matériels et outillages (197 millions d'euros).

Ces investissements sont réalisés dans le secteur pharmaceutique à hauteur de 415 millions d'euros et dans le secteur des vaccins pour 145 millions d'euros.

B.3. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition et s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | Marques, brevets, licences et autres droits | Recherche acquise Aventis | Produits commercialisés Aventis | Logiciels et progiciels | Total Immobilisations incorporelles | Écarts d'acquisition |
|--|---|---------------------------|---------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| Valeur brute au 31 décembre 2006 | 1 678 | 3 054 | 30 371 | 587 | 35 690 | 28 499 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | 7 |
| Acquisitions/augmentations | 48 | - | - | 21 | 69 | - |
| Cessions/diminutions | (6) | - | - | (16) | (22) | (43) |
| Différences de conversion | (28) | (50) | (361) | (3) | (442) | (264) |
| Transferts | 1 | (73) | 73 | (1) | - | (21) |
| Valeur brute au 30 juin 2007 | 1 693 | 2 931 | 30 083 | 588 | 35 295 | 28 178 |
| Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2006 | (724) | (299) | (10 490) | (439) | (11 952) | (27) |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - |
| Dotations aux amortissements | (77) | - | (1 756) | (44) | (1 877) | - |
| Dépréciations nettes | 1 | 5 | - | - | 6 | - |
| Cessions | 2 | - | - | 14 | 16 | - |
| Différences de conversion | 12 | 5 | 111 | 1 | 129 | - |
| Transferts | - | - | - | - | - | - |
| Amortissements et dépréciations au 30 juin 2007 | (786) | (289) | (12 135) | (468) | (13 678) | (27) |
| Valeur nette au 31 décembre 2006 | 954 | 2 755 | 19 881 | 148 | 23 738 | 28 472 |
| Valeur nette au 30 juin 2007 | 907 | 2 642 | 17 948 | 120 | 21 617 | 28 151 |

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles hors logiciels du premier semestre 2007 s'élèvent à 48 millions d'euros (principalement TroVax[®] voir note B.12.).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles hors logiciels de l'exercice 2006, soit 261 millions d'euros, concernaient principalement le rachat de l'intégralité des droits sur Plavix[®], Cordarone[®] et rimonabant au Japon au premier semestre 2006 (180 millions d'euros) et les paiements relatifs aux accords avec Taiho (S-1) et UCB (Xyzal[®]) au cours du second semestre 2006.

B.4. Dépréciation des actifs incorporels

Au 30 juin 2007, le résultat des tests de dépréciation réalisés en application de la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, a conduit à enregistrer une reprise de perte de valeur d'un montant de 5 millions d'euros avant effet d'impôts qui porte sur un produit ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché en avril 2007.

La dépréciation de 379 millions d'euros enregistrée au 30 juin 2006 concernait essentiellement le produit Ketek[®], dont les prévisions d'activité ont été modifiées pour tenir compte de la révision de ses conditions de prescription aux Etats-Unis d'Amérique.

Au 31 décembre 2006, une perte de valeur de 1 077 millions d'euros et une reprise de perte de valeur de 124 millions d'euros avaient été constatées ; la perte de valeur concernait principalement les produits Altace[®] et Ketek[®].

Par ailleurs, aucune dépréciation d'actifs incorporels n'a été constatée au 30 juin 2007 au titre des sociétés mises en équivalence. En 2006, le poste **Quote-part du résultat net des SME** comprenait une dépréciation relative à des projets de recherche de la joint-venture Meril pour 23 millions d'euros nets d'impôts.

B.5. Participations dans des sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence comprennent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les joint-ventures. Le Groupe utilise la méthode de la mise en équivalence afin de comptabiliser les joint-ventures conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31, *Participations dans des co-entreprises*.

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | % de participation au 30 juin 2007 et au 31 décembre 2006 | 30 juin | 31 décembre |
|---|---|--------------|--------------|
| | | 2007 | 2006 |
| Sanofi Pasteur MSD | 50,0 | 455 | 500 |
| Meril | 50,0 | 1 321 | 1 257 |
| InfraServ Höchst | 30,0 | 93 | 97 |
| Zentiva (1) | 24,9 | 444 | 453 |
| Entités et sociétés gérées par Bristol-Myers Squibb (2) | 49,9 | 165 | 120 |
| Financière des Laboratoires de Cosmétologie Yves Rocher | 39,1 | 103 | 92 |
| Autres participations | | 118 | 118 |
| Total | | 2 699 | 2 637 |

(1) La valeur des titres détenus par sanofi-aventis sur la base du cours de bourse au 30 juin 2007 s'élève à 476 millions.

(2) Dans le cadre des accords avec Bristol-Myers Squibb (BMS) (voir note C.1. des états financiers consolidés au 31 décembre 2006), la part du Groupe dans l'actif net des sociétés détenues majoritairement par BMS est enregistrée en Participations dans des sociétés mises en équivalence.

Relations avec les parties liées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et des sociétés qui sont consolidées par mise en équivalence. Les principales transactions se présentent comme suit :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 | 31 décembre 2006 |
|-----------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| Ventes | 177 | 181 | 389 |
| Redevances (1) | 425 | 442 | 733 |
| Achats | 89 | 69 | 197 |

(1) Ce poste enregistre essentiellement les transactions avec les sociétés gérées par BMS.

B.6. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent principalement :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|-----------------|---------------------|
| Actifs disponibles à la vente | 485 | 525 |
| Engagements de retraite financés d'avance | 3 | 3 |
| Prêts et avances à long terme | 230 | 237 |
| Actifs comptabilisés selon l'option juste valeur | 93 | 75 |
| Instruments financiers dérivés (1) | 66 | 205 |
| Total valeurs nettes | 877 | 1 045 |

(1) La baisse de ce poste s'explique essentiellement par le règlement obtenu de CSL au cours du premier semestre (voir note B.9.3.).

B.7. Capitaux propres – Part du Groupe

B.7.1. Capital

Le capital social s'élève à 2 723 602 190 euros et est constitué de 1 361 801 095 actions de 2 euros.

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés en diminution des capitaux propres du Groupe. En cas de cession, les plus ou moins values réalisées sur ces titres sont imputées directement en capitaux propres et n'ont pas d'impact sur le résultat net de l'exercice.

Le détail des actions propres détenues par le Groupe se présente comme suit :

| Clôture | Nombre d'actions | % |
|------------------------------|------------------|--------|
| 30 juin 2007 | 8 500 102 | 0,62 % |
| 31 décembre 2006 | 8 940 598 | 0,66 % |
| 30 juin 2006 | 9 341 436 | 0,69 % |
| 1 ^{er} janvier 2006 | 58 211 254 | 4,15 % |

Le conseil d'administration du 23 février 2006 a décidé d'annuler 48 013 520 actions auto-détenues représentant 3,42% du capital à cette date ainsi que 257 248,50 bons donnant droit à la souscription de 301 986 actions sanofi-aventis acquis dans le cadre de l'offre publique sur Aventis. Ces annulations n'ont pas eu d'impact sur les capitaux propres du Groupe.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions sanofi-aventis, 2 366 412 actions ont été émises sur le premier semestre 2007 (contre 6 022 984 actions au 31 décembre 2006 et 2 808 213 actions au 30 juin 2006).

B.7.2. Variation des capitaux propres consolidés

La variation des capitaux propres entre le 1^{er} janvier 2006 et le 30 juin 2007 s'établit comme suit :

| (en millions d'euros) | Capital | Primes réserves et Résultats accumulés | Actions propres | Stock options | Eléments constatés directement en capitaux propres | Ecart de conversion | Total sanofi-aventis | Intérêts minoritaires | Total des capitaux propres |
|---|--------------|--|-----------------|---------------|--|---------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------|
| Soldes au 1er janvier 2006 | 2 803 | 44 413 | (3 253) | 1 248 | (408) | 1 325 | 46 128 | 189 | 46 317 |
| Produits/(charges) enregistré(e)s en capitaux propres | - | - | - | - | 343 | (2 095) | (1 752) | (6) | (1 758) |
| Résultat de la période | - | 2 381 | - | - | - | - | 2 381 | 190 | 2 571 |
| Total des produits / (charges) enregistré(e)s au titre de la période | - | 2 381 | - | - | 343 | (2 095) | 629 | 184 | 813 |
| Paiement du dividende au titre de l'exercice 2005 (1,52 euros par action) | - | (2 044) | - | - | - | - | (2 044) | - | (2 044) |
| Paiement de dividendes et équivalents aux minoritaires | - | - | - | - | - | - | - | (245) | (245) |
| Plans de paiements en actions | | | | | | | | | |
| • Levée d'options | 6 | 149 | - | - | - | - | 155 | - | 155 |
| • Produits de cession d'actions propres liés aux options d'achat | - | - | 35 | - | - | - | 35 | - | 35 |
| • Valeur des services obtenus des salariés | - | - | - | 83 | - | - | 83 | - | 83 |
| • Effet d'impôts lié à la levée d'options | - | - | - | 11 | - | - | 11 | - | 11 |
| Réduction de capital | (97) | (2 308) | 2 405 | - | - | - | - | - | - |
| Fusion-absorption de Rhône Cooper | - | 8 | - | - | - | - | 8 | - | 8 |
| Rachat de minoritaires | - | - | - | - | - | - | - | (8) | (8) |
| Autres mouvements | - | - | - | - | - | - | - | 2 | 2 |
| Soldes au 30 juin 2006 | 2 712 | 42 599 | (813) | 1 342 | (65) | (770) | 45 005 | 122 | 45 127 |
| Produits/(charges) enregistré(e)s en capitaux propres | - | - | - | - | (127) | (1 099) | (1 226) | 3 | (1 223) |
| Résultat de la période | - | 1 625 | - | - | - | - | 1 625 | 203 | 1 828 |
| Total des produits / (charges) enregistré(e)s au titre de la période | - | 1 625 | - | - | (127) | (1 099) | 399 | 206 | 605 |
| Paiement du dividende au titre de l'exercice 2005 (1,52 euros par action) | - | 2 | - | - | - | - | 2 | - | 2 |
| Paiement de dividendes et équivalents aux minoritaires | - | - | - | - | - | - | - | (100) | (100) |
| Plans de paiements en actions | | | | | | | | | |
| • Levée d'options | 6 | 146 | - | - | - | - | 152 | - | 152 |
| • Produits de cession d'actions propres liés aux options d'achat | - | - | 15 | - | - | - | 15 | - | 15 |
| • Annulation des BSA Aventis | - | (6) | 6 | - | - | - | - | - | - |
| • Valeur des services obtenus des salariés | - | - | - | 66 | - | - | 66 | - | 66 |
| • Effet d'impôts lié à la levée d'options | - | - | - | (39) | - | - | (39) | - | (39) |
| Réduction de capital | 1 | (301) | 300 | - | - | - | - | - | - |
| Autres mouvements | - | - | - | - | - | - | - | (8) | (8) |
| Soldes au 31 décembre 2006 | 2 719 | 44 065 | (492) | 1 369 | (192) | (1 869) | 45 600 | 220 | 45 820 |
| Produits/(charges) enregistré(e)s en capitaux propres | - | - | - | - | 495 | (554) | (59) | 4 | (55) |
| Résultat de la période | - | 2 665 | - | - | - | - | 2 665 | 211 | 2 876 |
| Total des produits / (charges) enregistré(e)s au titre de la période | - | 2 665 | - | - | 495 | (554) | 2 606 | 215 | 2 821 |
| Paiement du dividende au titre de l'exercice 2006 (1,75 euros par action) | - | (2 364) | - | - | - | - | (2 364) | - | (2 364) |
| Paiement de dividendes et équivalents aux minoritaires | - | - | - | - | - | - | - | (344) | (344) |
| Plans de paiements en actions | | | | | | | | | |
| • Levée d'options | 5 | 99 | - | - | - | - | 104 | - | 104 |
| • Produits de cession d'actions propres liés aux options d'achat | - | - | 17 | - | - | - | 17 | - | 17 |
| • Valeur des services obtenus des salariés | - | - | - | 61 | - | - | 61 | - | 61 |
| • Effet d'impôts lié à la levée d'options | - | - | - | (21) | - | - | (21) | - | (21) |
| Rachat de minoritaires | - | - | - | - | - | - | - | (2) | (2) |
| Autres mouvements | - | 18 | - | - | - | - | 18 | - | 18 |
| Soldes au 30 juin 2007 | 2 724 | 44 483 | (475) | 1 409 | 303 | (2 423) | 46 021 | 89 | 46 110 |

B.7.3. Rachat d'actions sanofi-aventis

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les assemblées générales des 31 mai 2006 et 2007, le Groupe n'a pas racheté d'actions au cours du premier semestre 2007.

B.7.4. Options de souscription et d'achat d'actions

Le tableau ci-dessous synthétise les informations concernant les options en circulation et en particulier les options exerçables au 30 juin 2007 :

| Fourchette des prix d'exercice par action | En circulation | | | Exerçables | |
|---|-------------------|---|---|-------------------|---|
| | Nombre d'options | Durée de vie moyenne résiduelle (en années) | Prix moyen d'exercice par action (en €) | Nombre d'options | Prix moyen d'exercice par action (en €) |
| De 1,00 à 10,00 euros par action | 47 270 | 7,85 | 7,27 | 47 270 | 7,27 |
| De 10,00 à 20,00 euros par action | 95 129 | 9,77 | 15,90 | 95 129 | 15,90 |
| De 20,00 à 30,00 euros par action | 33 820 | 11,15 | 28,38 | 33 820 | 28,38 |
| De 30,00 à 40,00 euros par action | 1 823 424 | 3,17 | 34,39 | 1 823 424 | 34,39 |
| De 40,00 à 50,00 euros par action | 10 841 247 | 5,64 | 41,24 | 8 313 526 | 41,47 |
| De 50,00 à 60,00 euros par action | 12 814 108 | 5,17 | 52,47 | 8 713 858 | 50,93 |
| De 60,00 à 70,00 euros par action | 29 464 949 | 6,12 | 67,52 | 17 839 939 | 67,92 |
| De 70,00 à 80,00 euros par action | 24 185 569 | 6,53 | 70,80 | 10 068 009 | 71,39 |
| Total | 79 305 516 | | | 46 934 975 | |
| <i>Dont options d'achat</i> | <i>8 380 034</i> | | | | |
| <i>Dont options de souscription</i> | <i>70 925 482</i> | | | | |

B.7.5. Nombre d'actions pris en compte pour le calcul du résultat dilué par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en circulation et les options sur actions ayant un effet dilutif.

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 | 31 décembre 2006 |
|--|--------------|--------------|------------------|
| Nombre moyen d'actions en circulation | 1 351,5 | 1 345,2 | 1 346,8 |
| Ajustement pour options sur actions ayant un effet dilutif | 8,3 | 14,0 | 12,0 |
| Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué | 1 359,8 | 1359,2 | 1 358,8 |

Au 30 juin 2007, 51,1 millions d'options sur actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action car ces options n'ont pas un effet dilutif, contre 26,1 millions d'options sur actions au 31 décembre 2006 et 14,7 millions d'options sur actions au 30 juin 2006.

B.8. Emprunts, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie

La situation financière du Groupe a évolué comme suit :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|-----------------|---------------------|
| Emprunts à long terme (partie à plus d'un an) au coût amorti | 4 183 | 4 499 |
| Dettes financières à moins d'un an | 2 479 | 2 445 |
| Total dette financière | 6 662 | 6 944 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (1 083) | (1 153) |
| Dettes, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 5 579 | 5 791 |

B.8.1. Valeur de remboursement de la dette

La réconciliation entre la valeur de la dette au bilan et la valeur de remboursement au 30 juin 2007 est détaillée ci-dessous :

| (en millions d'euros) | Valeur au bilan au 30 juin 2007 | Coût amorti | Ajustement dette en juste valeur | Valeur de remboursement au 30 juin 2007 | Valeur de remboursement au 31 décembre 2006 |
|--|--|----------------|--|--|--|
| Emprunts à long terme (partie à plus d'un an) | 4 183 | 29 | (71) | 4 141 | 4 448 |
| Dettes financières à moins d'un an | 2 479 | - | (19) | 2 460 | 2 425 |
| Total dette financière | 6 662 | 29 | (90) | 6 601 | 6 873 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (1 083) | - | - | (1 083) | (1 153) |
| Dettes, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 5 579 | 29 | (90) | 5 518 | 5 720 |

Le détail de l'endettement financier net par nature en valeur de remboursement est le suivant :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--|----------------|--------------|----------------|------------------|--------------|----------------|
| | non courant | courant | Total | non courant | courant | Total |
| Emprunts obligataires | 3 049 | 228 | 3 277 | 2 350 | 1 089 | 3 439 |
| Tirages sur facilités de crédit | 1 000 | - | 1 000 | 1 000 | 2 | 1 002 |
| Autres emprunts bancaires | 51 | 395 | 446 | 1 055 | 356 | 1 411 |
| Billets de Trésorerie | - | 1 352 | 1 352 | - | 603 | 603 |
| Crédit-bail | 27 | 4 | 31 | 29 | 4 | 33 |
| Autres emprunts | 14 | 2 | 16 | 14 | 1 | 15 |
| Banques créditrices | - | 479 | 479 | - | 370 | 370 |
| Total dette financière | 4 141 | 2 460 | 6 601 | 4 448 | 2 425 | 6 873 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | - | (1 083) | (1 083) | - | (1 153) | (1 153) |
| Dettes, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 4 141 | 1 377 | 5 518 | 4 448 | 1 272 | 5 720 |

Le montant des lignes de crédit confirmées, non tirées et non adossées aux tirages de Billets de Trésorerie et de Commercial Paper US s'élève au 30 juin 2007 à 11,5 milliards d'euros contre 12,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006.

Principales opérations de financement et de désendettement du semestre

Les emprunts obligataires suivants ont été émis au cours du premier semestre 2007 :

- Emission obligataire d'un montant de 200 millions de livres sterling à échéance janvier 2010 portant intérêt annuel à 5.50% swappée en euro à taux variable ;
- Emission obligataire à taux variable, d'un montant de 500 millions d'euros à échéance décembre 2008.

Par ailleurs, sanofi-aventis a remboursé les emprunts suivants :

- Quatre emprunts bancaires de 250 millions d'euros totalisant 1 milliard d'euros à échéance mars 2008, remboursés par anticipation en février 2007 ;
- Obligation émise en mai 2005 pour un montant nominal de 1 milliard d'euros échue le 30 mai 2007.

Les financements en place au 30 juin 2007 ne comportent ni « covenant » financier, ni clause d'indexation des marges et commissions en fonction du rating.

B.8.2. Valeur de marché de la dette financière

La valeur de marché de la dette financière, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, hors instruments dérivés, s'établit au 30 juin 2007 à 5 506 millions d'euros (contre 5 741 millions d'euros au 31 décembre 2006) pour une valeur au bilan de 5 579 millions d'euros (contre 5 791 millions d'euros au 31 décembre 2006).

B.9. Instruments financiers dérivés

B.9.1. Instruments dérivés de change dédiés à la gestion de l'exposition opérationnelle

Le tableau ci-dessous fournit un état des en-cours d'instruments de couverture de change opérationnelle en portefeuille au 30 juin 2007, dont le notionnel est converti en euros sur la base du taux de clôture.

| Au 30 juin 2007 | | | Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie | | | Dont dérivés non qualifiés comptablement de couverture | |
|----------------------------------|----------------------|-----------------|--|-----------------|---|--|-----------------|
| (en millions d'euros) | Montant notionnel | Juste valeur | Montant notionnel | Juste valeur | Dont enregistrée en capitaux propres | Montant notionnel | Juste valeur |
| Contrat forward vendeurs | 1 740 | - | 104 | (2) | (1) | 1 636 | 2 |
| •dont USD | 877 | 5 | - | - | - | 877 | 5 |
| •dont RUB | 214 | (2) | - | - | - | 214 | (2) |
| •dont SGD | 90 | - | - | - | - | 90 | - |
| •dont GBP | 81 | - | - | - | - | 81 | - |
| •dont PLN | 71 | (1) | 25 | (1) | (1) | 45 | (1) |
| •dont AUD | 62 | (2) | 19 | (1) | (1) | 43 | (1) |
| •dont TRY | 40 | (1) | - | - | - | 40 | (1) |
| Contrat forward acheteurs | 225 | 2 | - | - | - | 225 | 2 |
| •dont HUF | 93 | 2 | - | - | - | 93 | 2 |
| •dont CHF | 67 | - | - | - | - | 67 | - |
| Achats de puts | 407 | 2 | 16 | - | - | 391 | 2 |
| •dont USD | 370 | 2 | - | - | - | 370 | 2 |
| Dont à barrière désactivante | 370 | 2 | - | - | - | 370 | 2 |
| Ventes de calls | 815 | 1 | 16 | - | (1) | 799 | 1 |
| •dont USD | 740 | 1 | - | - | - | 740 | 1 |
| Dont à barrière désactivante | 740 | 1 | - | - | - | 740 | 1 |
| Achats de calls | 5 | - | - | - | - | 5 | - |
| Total | 3 193 | 5 | 136 | (2) | (2) | 3 057 | 7 |

Au 30 juin 2007, les échéances de ces instruments ne dépassent pas le 31 décembre 2007.

Ces positions couvrent :

- D'une part, tous les flux significatifs en devises étrangères intervenant après la date de clôture du bilan, liés à des transactions effectuées durant le premier semestre 2007 et comptabilisées au bilan du Groupe au 30 juin 2007. Les profits et pertes sur les instruments de couverture (termes fermes ou options sur devises) ont été et seront calculés et reconnus parallèlement à la reconnaissance de profits et pertes sur les éléments couverts.
- D'autre part, ces positions (termes fermes ou options sur devises) couvrent des flux anticipés en devises étrangères au titre des opérations commerciales du second semestre 2007. En particulier, les options à barrières désactivantes dans la monnaie au 30 juin 2007 permettaient de couvrir 500 millions de dollars US (soit environ 15% des transactions prévues dans cette devise sur le second semestre 2007) au cours moyen de 1,31 dollar US par euro, sous réserve de non atteinte des niveaux de désactivation compris entre 1,37 et 1,40 dollar US par euro. Ces options à barrières désactivantes ne sont pas qualifiées comptablement de couverture.

B.9.2. Instruments dérivés de change dédiés à la gestion de l'exposition financière

Certaines opérations de financement du Groupe, telles que l'émission de Commercial Paper aux Etats-Unis d'Amérique et la centralisation des excédents et besoins de financements des filiales étrangères hors zone euro, exposent certaines entités, en particulier sanofi-aventis SA, à un risque de change financier (variation de valeur de créances ou de dettes financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité prêteuse ou emprunteuse).

Ce risque de change net par devise et par entité est couvert par des instruments financiers fermes (swaps de change le plus souvent) qui s'établissent ainsi au 30 juin 2007 :

| Au 30 juin 2007 (en millions d'euros) | Montant Notionnel | Juste Valeur | Echéances |
|--|----------------------|-----------------|-----------|
| Contrats forward acheteurs | 7 621 | (69) | |
| •dont USD | 6 671 | (68) | 2007 |
| •dont MXN | 269 | (2) | 2007 |
| •dont CHF | 232 | 1 | 2007 |
| •dont GBP | 173 | - | 2007 |
| Contrats forward vendeurs | 1 699 | 57 | |
| •dont USD | 1 154 | 59 | 2007 |
| •dont HUF | 215 | (3) | 2007 |
| •dont JPY | 208 | 3 | 2007 |
| Total | 9 320 | (12) | |

B.9.3. Instruments dérivés sur actions

Complément de prix CSL

Aventis a cédé Aventis Behring à la société australienne CSL Ltd (CSL) le 31 mars 2004. Le prix de cession de la transaction comprenait des paiements conditionnels liés à la performance de l'action CSL. Sanofi-aventis devait recevoir 125 millions de dollars US si le cours de CSL (calculé sur la base d'un cours moyen pondéré par les volumes de transaction) était supérieur à 28 dollars australiens durant une période comprise entre le 1^{er} octobre 2007 et le 31 mars 2008. Sanofi-aventis devait recevoir 125 millions de dollars US supplémentaires si le cours de CSL, selon la même méthode de calcul et sur une même période, était supérieur à 35 dollars australiens. CSL pouvait choisir de régler ces montants en actions.

Au 31 décembre 2006, sur la base d'un cours de l'action CSL de 65,37 dollars australiens, la juste valeur de cet instrument s'établissait à 214 millions de dollars US.

Conformément à l'accord conclu entre sanofi-aventis et CSL avec date d'effet au 31 janvier 2007, CSL a soldé par anticipation ce complément de prix de 250 millions de dollars US (échéance initialement fixée fin mars 2008). Cette somme a été encaissée le 5 février 2007.

B.10. Provisions et autres passifs non courants

| (en millions d'euros) | Provisions pour retraites & autres avantages à long terme | Provisions pour restructurations | Autres provisions | Autres passifs non courants | Total |
|--|---|----------------------------------|----------------------|-----------------------------|--------------|
| Soldes au 31 décembre 2006 | 3 839 | 218 | 3 554 | 309 | 7 920 |
| Variation de périmètre | - | - | 1 | - | 1 |
| Augmentations de provisions | 197 | 34 | 247 ⁽¹⁾ | - | 478 |
| Reprises de provisions utilisées | (264) | (16) | (111) | - | (391) |
| Reprises de provisions non utilisées | (13) | (9) | (315) ⁽²⁾ | - | (337) |
| Transferts (3) | (7) | (2) | (160) | 12 | (157) |
| Effet de la désactualisation | - | - | 16 | 3 | 19 |
| Différences de conversion | (10) | (1) | (5) | (3) | (19) |
| Ecart actuariel régimes à prestations définies (4) | (768) | - | - | - | (768) |
| Règlement Carderm (5) | - | - | - | (186) | (186) |
| Soldes au 30 juin 2007 | 2 974 | 224 | 3 227 | 135 | 6 560 |

(1) Principalement risques fiscaux.

(2) Réestimations de provisions principalement suite à la résolution de contrôles fiscaux.

(3) Ce flux comprend notamment des transferts courants / non courants à la suite de la révision de l'échéance de certains règlements.

(4) Voir note B.10.1.

(5) Voir note B.10.2.

B.10.1. Provisions pour retraites et autres avantages à long terme

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option de l'amendement à IAS 19, permettant de comptabiliser des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies au bilan avec une contrepartie en capitaux propres, ce qui le conduit à chaque clôture à revoir notamment l'évolution des taux d'actualisation et de la valeur de marché des actifs de couverture.

Du fait de l'évolution des taux obligataires sur les trois principales zones où le Groupe a des régimes à prestations définies (Zone Euro, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique), le Groupe a modifié les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation des régimes de la façon suivante :

| Taux d'actualisation | Retraites et autres avantages à long terme | | Autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi (prestations médicales) | |
|-----------------------|--|------------------|---|------------------|
| | 30 juin 2007 | 31 décembre 2006 | 30 juin 2007 | 31 décembre 2006 |
| Zone Euro | 5,00 % ou 5,25 % ⁽¹⁾ | 4,25 % ou 4,50 % | 5,25 % | 4,50 % |
| Etats-Unis d'Amérique | 6,25 % | 5,75 % | 6,25 % | 5,75 % |
| Royaume-Uni | 5,75 % | 5,00 % | 5,75 % | 5,00 % |

(1) Selon la durée des plans : 5,00 % moyen terme – 5,25 % long terme contre 4,25 % et 4,50 % respectivement en 2006.

La modification des taux d'actualisation sur ces trois zones engendre des gains actuariels au 30 juin 2007 dont l'impact est une diminution des provisions pour retraites et indemnités assimilées de 728 millions d'euros et des avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites (prestations médicales) de 19 millions d'euros. En outre, la valeur de marché des actifs de couverture au 30 juin 2007 des principaux plans de retraites engendre un écart positif de 21 millions d'euros, par rapport au rendement attendu.

B.10.2. Autres passifs non courants

Au 31 décembre 2006, ce poste comprenait le passif relatif à Carderm résultant du versement en 2001 d'un montant de 250 millions de dollars US par un investisseur financier, pour acquérir des titres privilégiés émis par la société Carderm Capital LP (« Carderm ») qui détient certains actifs d'Aventis Pharma US. Ces titres privilégiés représentaient des intérêts financiers de 36,7 % dans Carderm, donnant droit à rémunération prioritaire. Conformément aux accords, sanofi-aventis a racheté ces titres en juin 2007.

B.11. Impôts différés nets

Les impôts différés nets s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|-----------------|---------------------|
| Impôts différés sur : | | |
| • Retraitements de consolidation sur marges en stocks | 873 | 961 |
| • Provisions pour retraites et autres avantages sociaux | 854 | 1 134 |
| • Revalorisation des immobilisations incorporelles d'Aventis | (7 621) | (8 378) |
| • Comptabilisation à la juste valeur des immobilisations corporelles d'Aventis | (84) | (89) |
| • Ajustement à la juste valeur des emprunts lors de l'acquisition d'Aventis | 21 | 25 |
| • Coûts fiscaux de distribution de réserves | (704) | (720) |
| • Stock options | 49 | 96 |
| • Autres provisions non fiscalisées et divers | 1 109 | 1 217 |
| Total des impôts différés passifs nets | (5 503) | (5 754) |

B.12. Principaux engagements commerciaux liés à des accords de collaboration

Les accords de collaboration majeurs de l'activité pharmaceutique conclus au cours du semestre sont les suivants :

- Le 28 mars 2007, sanofi-aventis et Oxford BioMedica ont annoncé la signature d'un accord global de licence exclusive pour développer et commercialiser TroVax[®] dans le traitement et la prévention des cancers. TroVax[®] est le principal produit d'immunothérapie d'Oxford BioMedica dans le domaine du cancer. Ce vaccin thérapeutique a été évalué dans des études cliniques qui ont inclus plus de 180 patients atteints de différents types de cancers. Une étude de Phase III - appelée TRIST - est en cours dans le cancer du rein.

Selon les termes de l'accord :

- Sanofi-aventis a effectué un paiement initial de 29 millions d'euros à Oxford BioMedica et effectuera d'autres paiements à certaines étapes du développement et de l'enregistrement du produit. Dans l'hypothèse d'un succès de toutes les étapes du développement et de l'enregistrement dans les indications visées, ces paiements d'étapes futurs pourront atteindre 480 millions d'euros ;
- Oxford BioMedica et sanofi-aventis co-financeront l'étude de Phase III TRIST, actuellement en cours avec TroVax[®] dans le cancer du rein ;
- Sanofi-aventis financera toutes les futures activités de recherche et de développement, y compris la mise en œuvre immédiate du plan de développement de TroVax[®] dans le cancer colorectal métastatique, ainsi que les activités réglementaires et la commercialisation du produit ;
- Sanofi-aventis sera responsable de la commercialisation de TroVax[®] et consolidera le chiffre d'affaires dans le monde entier ; Oxford BioMedica pourra exercer une option afin de participer à la promotion de TroVax[®] aux Etats-Unis et dans les pays de l'Union Européenne ;
- Oxford BioMedica aura droit à des redevances croissantes sur les ventes mondiales de TroVax[®] et à des paiements d'étapes, lorsque le chiffre d'affaires atteindra certains niveaux.

TroVax[®] pourrait être développé par sanofi-aventis comme traitement pour de très nombreuses formes de cancer. En raison de la très grande distribution de l'antigène tumoral 5T4, TroVax[®] dispose d'applications potentielles dans un large éventail d'autres tumeurs solides, dont le cancer du poumon, du sein et de la prostate.

Le principal engagement commercial lié au rachat de droits commerciaux dans l'activité pharmaceutique apparu au cours du semestre est le suivant :

- Le 2 avril 2007, sanofi-aventis et Daiichi Sankyo Company Ltd. ont annoncé le transfert de tous les droits commerciaux pour Panaldine[®] (ticlopidine hydrochloride) au Japon, de Daiichi à sanofi-aventis. Le transfert sera mis en œuvre conformément aux exigences des autorités réglementaires locales. Il devrait être terminé le 1er octobre 2007.

Le principal accord de collaboration de l'activité Vaccins conclu au cours du semestre est le suivant :

- Un accord de licence a été signé en février 2007 entre sanofi pasteur et Acambis plc pour un vaccin unidose contre l'encéphalite japonaise, ChimeriVax-JE, afin de contribuer à l'amélioration de la santé publique dans les pays endémiques d'Asie-Pacifique. Selon cet accord Acambis fournira la matière première du ChimeriVax-JE et recevra des royalties sur les ventes. De plus, Acambis recevra des paiements d'étapes liés aux autorisations de mise sur le marché du ChimeriVax-JE dans les pays endémiques clés et en Europe. Ces paiements d'étapes futurs pourront atteindre 22,5 millions d'euros.

Par ailleurs, sanofi pasteur a conclu un nouvel accord avec le gouvernement américain pour la préparation à la lutte contre la pandémie grippale :

- Sanofi pasteur a signé en juin 2007 un contrat de 77,4 millions de dollars avec le département de la santé américain « Department of Health and Human Services » (HHS) pour modifier l'usine actuelle de production de vaccins contre la grippe du site américain de sanofi pasteur. Sanofi pasteur contribuera au projet à hauteur de 25 millions de dollars.

B.13. Litiges et arbitrages

Sanofi-aventis, ses filiales et les autres sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans des contentieux, des arbitrages ou d'autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en responsabilité produits, des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle (notamment les actions initiées par des fabricants de produits génériques cherchant à limiter la protection brevetaire des produits de sanofi-aventis), des litiges relatifs aux pratiques commerciales et des demandes au titre de garanties de passifs relatives à des cessions d'activités.

Les contentieux listés ci-dessous sont ceux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers clos au 31 décembre 2006.

a) Produits

- *Litige relatif à l'anti-épileptique Sabril®*

Le début du procès prévu au Royaume-Uni a été reporté à octobre 2008.

- *Litiges relatifs au thimérosal de sanofi pasteur*

Les audiences de la *U.S. Court of Federal Claims* se sont tenues en juin 2007 en vue de déterminer si des vaccins contenant du thimérosal peuvent être à l'origine de cas d'autisme ou d'autres troubles. Un jugement est attendu dans les mois qui viennent.

- *Autres litiges relatifs aux produits sanguins*

En mai 2007, la Cour d'Appel (*Seventh Circuit Court of Appeals*) a confirmé le jugement du Tribunal Fédéral pour le District Nord de l'Illinois en date du 5 janvier 2006 jugeant irrecevables certains demandeurs du Royaume Uni.

- *Ambien® (zolpidem)–Litige Produit*

En mai 2007, le Tribunal Fédéral pour le District Sud de New-York a jugé irrecevable l'action collective (*class action*) dans son intégralité.

- *Agréal®–Litige Produit*

Durant le premier semestre 2007, des décisions, impliquant plusieurs centaines de plaignants, ont été rendues en Espagne par les juridictions civiles et pénales. Dans la plupart des cas, les jugements ont été rendus en faveur de sanofi-aventis généralement sur la base d'une absence de preuve du lien de causalité et/ou d'une information suffisante donnée par la notice sur les possibles effets secondaires. Un petit nombre de jugements civils a été défavorable à sanofi-aventis et sanofi-aventis fait appel de ces jugements. A ce jour, les montants qui ont été octroyés aux demandeurs sont non significatifs pour le Groupe sur une base consolidée. Un nombre important d'affaires doit encore être jugé et on ne peut garantir que les premiers jugements rendus seront représentatifs des futures décisions et que d'autres demandes ne seront pas déposées en Espagne ou dans d'autres pays.

b) Brevets

- *Litiges relatifs aux brevets Plavix®*

Etats-Unis

Le 19 juin 2007, le Tribunal Fédéral a confirmé la validité et l'opposabilité du principal brevet qui couvre Plavix et a interdit à Apotex de commercialiser la version générique du clopidogrel bisulfate. Apotex a fait appel de cette décision devant la Cour d'Appel Fédérale (*Court of Appeals for the Federal Circuit*). La caution que les demandeurs avaient dû constituer lors de l'injonction préliminaire a été restituée.

Le procès relatif aux dommages-intérêts devant être réclamés à Apotex doit se tenir devant le même tribunal à une date qui reste à déterminer.

Teva et Cobalt sont liés par la décision du tribunal fédéral contre Apotex et le 12 juillet 2007, le tribunal fédéral a aussi étendu l'interdiction de commercialiser à ces deux sociétés. Le procès contre Dr. Reddy reste en cours devant le même juge que celui qui a statué dans le litige contre Apotex.

Canada

En juillet 2007, la Cour Suprême du Canada a autorisé Apotex à former un pourvoi à l'encontre de la décision rendue en 2006 en faveur de sanofi-aventis.

Apotex Inc. et Apotex Corporation ont engagé le 18 avril 2007 une action devant le tribunal de l'Ontario (*Ontario Court of Justice*) contre sanofi-aventis, sanofi-aventis Inc, Bristol-Myers Squibb Company et BMS / Sanofi Pharma Holding Partnership, et réclament soixante millions de dollars.

Cette réclamation se fonde sur certaines dispositions de l'accord transactionnel initial de mars 2006 (voir note D.22. aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 sous le paragraphe « Brevets-Litiges relatifs aux brevets Plavix® - Etats-Unis » du document de référence 2006).

Sanofi-aventis et BMS contestent la recevabilité et le bien-fondé de cette réclamation.

- *Litiges relatifs aux brevets Lovenox®*

En avril 2007, sanofi-aventis a fait appel du jugement rendu le 8 février 2007 par le tribunal fédéral en faveur d'Amphastar et Teva jugeant le brevet inopposable sur le fondement de la conduite inéquitable.

A la suite de la même décision du 8 février 2007, Sandoz a déposé une requête afin que sanofi-aventis se voit opposer une fin de non recevoir.

- *Litiges relatifs aux brevets ramipril - Canada*

Deux fabricants, Apotex et Novopharm, ont obtenu des autorisations de mise sur le marché du Ministre de la Santé Canadien afin de commercialiser la version générique de ramipril au Canada sans avoir à prouver l'absence de contrefaçon des brevets HOPE de sanofi-aventis. En mars 2007, la Cour Fédérale du Canada a confirmé la décision du Ministre de la Santé dispensant les fabricants de devoir tenir compte des deux brevets HOPE. Sanofi-aventis fait appel de cette décision ainsi que d'autres décisions préalables impliquant ces deux sociétés. En juillet 2007, sanofi-aventis a mis un terme à la procédure visant à empêcher la délivrance d'un avis de conformité (NOC) en réponse aux allégations de Sandoz. Sandoz a reçu une autorisation de mise sur le marché le 5 juillet 2007. Sanofi-aventis a aussi intenté des actions en contrefaçon à l'encontre d'Apotex et Novopharm. De plus, sanofi-aventis est partie dans un certain nombre de procédures légales impliquant d'autres sociétés cherchant à commercialiser une version générique de ramipril.

- *Eloxatine[®] Patent Litigation*

En 2007, Sanofi-aventis a reçu plusieurs notifications d'ANDA déposées par des fabricants de produits génériques auprès de la FDA portant sur des versions génériques d'Eloxatine[®] (oxaliplatine) sous forme de solution et/ou lyophilisée aux Etats Unis.

En juin et juillet 2007, sanofi-aventis a engagé des actions contre Sandoz, Inc., Teva Parenteral Medicines, Inc., Teva Pharmaceuticals USA, Inc., Teva Industries, Ltd., Dabur Oncology Plc., Dabur Pharma Limited, MN Pharmaceuticals, Par Pharmaceutical et EBEWE Pharma pour contrefaçon des brevets N° 5.338.874 et 5.716.988 et contre Actavis Totowa LLC, Pharmachemie B.V., Abraxis Bioscience, Mayne Pharma Limited et Sun Pharmaceutical Industries Limited pour contrefaçon du brevet. N° 5.338.874.

- *Litige relatif au brevet Ambien CR[™]*

Le 26 janvier 2007, sanofi-aventis a intenté une action en contrefaçon du brevet U.S N°6.514.531 à l'encontre de Watson devant le Tribunal Fédéral du New Jersey (*U.S. District Court for the District of New Jersey*). Une action similaire en contrefaçon a été intentée à l'encontre de Synthron le 5 février 2007 devant le Tribunal Fédéral de Caroline du Nord.

En février et mars 2007, sanofi-aventis a été notifiée que Barr et Mutual avaient déposé des ANDA auprès de la FDA contenant des certifications paragraphe IV relatives à Ambien CR.

Le 5 avril 2007, sanofi-aventis a engagé une action en contrefaçon du brevet américain N°6.514.531 à l'encontre de Barr devant le Tribunal Fédéral du New Jersey (*U.S. District Court for the District of New Jersey*). Une action similaire a été engagée le 11 mai 2007 à l'encontre de Mutual devant le Tribunal Fédéral du New Jersey (*U.S. District Court for the District of New Jersey*).

- *Litige relatif au brevet Eligard[®]*

Le 16 février 2007, l'affaire ayant été radiée par les tribunaux compétents, l'accord transactionnel conclu par les parties est devenu effectif.

- *Litiges avec Novo Nordisk*

OptiClick[®] :

Le 5 juillet 2007, Novo Nordisk a déposé une requête dans la procédure relative à OptiClick[®] afin de se désister de l'instance. Sanofi-aventis conteste les termes de cette demande et, s'il obtient gain de cause, pourra demander au tribunal le remboursement des frais et honoraires d'avocats engagés pour ce litige.

SoloSTAR[®] :

Sanofi-aventis a appris que Novo Nordisk a engagé des poursuites en Allemagne devant les tribunaux de Dusseldorf et Mannheim et aux Etats-Unis devant le Tribunal Fédéral du New Jersey pour contrefaçon du nouveau stylo jetable pré-rempli d'insuline Lantus[®] SoloSTAR[®]. Sanofi-aventis n'a pas encore été formellement assignée.

c) Enquêtes gouvernementales, concurrence et réglementation

- *Enquêtes gouvernementales – Accord transactionnel Plavix[®]*

Le 21 mars 2007, la filiale américaine de sanofi-aventis a reçu une notification de la part de la *U.S. Federal Trade Commission* dans le cadre d'une enquête civile (*Civil Investigative Demand*), demandant certaines informations et la production de certains documents en relation avec l'accord transactionnel qui avait été envisagé dans le cadre du litige brevet avec Apotex aux Etats-Unis sur Plavix[®] (voir note D.22. aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 sous le paragraphe « Brevets-Litiges relatifs aux brevets Plavix[®] -Etats-Unis» du document de référence 2006).

Le 18 avril 2007, l'*Attorney general* de l'Etat de New York a transmis à la filiale américaine de sanofi-aventis une sommation de communiquer (*subpoena*) certains documents en relation avec cet accord transactionnel.

- *Actions de personnes privées – Pratiques de commercialisation et de fixation des prix*

AWP Poursuites intentées par des organismes publics. D'autres actions ont été engagées par l'Etat d'Idaho et un autre comté de l'Etat de New York (Comté d'Orange).

- *Litige antitrust Lovenox®*

Le 10 mai 2007, les demandeurs se sont volontairement désistés de l'instance.

d) Engagements résultant de certaines cessions d'activité

- *Rhodia*

Le 10 juillet 2007, sanofi-aventis a été assignée par Rhodia devant le Tribunal de Commerce de Paris afin d'obtenir une indemnisation de la part de sanofi-aventis des conséquences financières des obligations en matière d'environnement et de retraites pesant sur Rhodia à la suite des différentes opérations relatives à la constitution du groupe Rhodia et à sa séparation de Rhône-Poulenc entre 1997 et 1999. Les prétentions invoquées devant le Tribunal de Commerce de Paris sont identiques à celles ayant fait l'objet d'une décision d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (voir note D.22. aux états financiers consolidés du document de référence 2006 pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 sous le paragraphe « Rhodia »). Rhodia demande aussi au Tribunal de Commerce de Paris le sursis à statuer dans l'attente de la décision de la Cour d'Appel sur la demande en nullité de la sentence arbitrale rendue le 12 septembre 2006 par la Chambre de Commerce Internationale qu'elle a déposée.

Sur la base d'une récente décision de la Cour Suprême, Rhodia Inc. a demandé le 13 juillet 2007 au Tribunal Fédéral pour le New Jersey de ré-ouvrir le litige environnemental à l'encontre de sanofi-aventis et Bayer CropScience Inc. relatif au site de Silver Bow, Montana, appartenant à Rhodia Inc. Sanofi-aventis a demandé le rejet de cette requête.

B.14. Résultat financier

Les tableaux suivants décrivent les principales composantes du résultat financier :

B.14.1. Charges financières

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 | 31 décembre 2006 |
|--|-----------------|-----------------|---------------------|
| Frais financiers sur la dette | (152) | (190) | (370) |
| Effet de désactualisation des provisions | (20) | (15) | (35) |
| Pertes de juste valeur liées aux actifs financiers | - | (50) | (12) |
| Dépréciation des actifs financiers | 2 | (25) | (38) |
| Total des charges financières | (170) | (280) | (455) |

B.14.2. Produits financiers

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 | 31 décembre 2006 |
|---|-----------------|-----------------|---------------------|
| Intérêts reçus | 58 | 45 | 81 |
| Gains de change (hors activités opérationnelles) | 30 | 52 | 59 |
| Gains de juste valeur liés aux instruments financiers | 6 | 89 | 115 |
| Plus et moins values sur cessions d'actifs financiers | 4 | - | 108 |
| Autres | 1 | 1 | 12 |
| Total des produits financiers | 99 | 187 | 375 |

B.15. Charge d'impôts

L'écart entre le taux effectif d'imposition sur le résultat courant et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France s'analyse comme suit :

| (en pourcentage) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 | 31 décembre 2006 |
|--|-----------------|-----------------|---------------------|
| | (1) | (1) | |
| Taux de l'impôt en vigueur en France | 34 | 34 | 34 |
| Effet de la taxation à taux réduit des redevances en France | (6) | (7) | (10) |
| Effet des changements de taux intervenus en France (y compris taux réduit sur plus-value) | - | - | (2) |
| Autres | (8) | (5) | (5) |
| Taux effectif d'imposition sur le résultat | 20 | 22 | 17 |

(1) Taux calculé sur la base de l'estimation du taux effectif d'impôt annuel (voir note A.2.).

La ligne « Autres » au 30 juin 2007 comprend principalement la réestimation de certains risques fiscaux du Groupe.

B.16. Information sectorielle

Les secteurs d'activité du Groupe sont les produits pharmaceutiques et les vaccins humains (Vaccins) . Le résultat net et les participations dans toutes les entreprises associées et les joint-ventures sont intégrés dans le secteur de la pharmacie, à l'exception principalement de la quote-part du résultat net de la joint-venture Sanofi Pasteur MSD qui est intégrée dans le secteur des vaccins.

Résultats sectoriels

Les principaux indicateurs par secteurs d'activité du compte de résultat sont présentés comme suit :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | | | 30 juin 2006 | | | 31 décembre 2006 | | |
|--|--------------|---------|--------------------------|--------------|---------|--------------------------|------------------|---------|--------------------------|
| | Pharmacie | Vaccins | Sanofi-aventis consolidé | Pharmacie | Vaccins | Sanofi-aventis consolidé | Pharmacie | Vaccins | Sanofi-aventis consolidé |
| Chiffre d'affaires | 12 930 | 1 186 | 14 116 | 13 036 | 1 080 | 14 116 | 25 840 | 2 533 | 28 373 |
| Autres revenus | 519 | 28 | 547 | 621 | 26 | 647 | 1 045 | 71 | 1 116 |
| Frais de recherche et développement | (1 979) | (203) | (2 182) | (1 959) | (185) | (2 144) | (4 035) | (395) | (4 430) |
| Frais commerciaux et généraux | (3 549) | (255) | (3 804) | (3 830) | (231) | (4 061) | (7 515) | (505) | (8 020) |
| Amortissements des incorporels | (1 695) | (138) | (1 833) | (1 850) | (148) | (1 998) | (3 707) | (291) | (3 998) |
| Résultat opérationnel avant restructuration, dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, résultats de cessions, litiges | 3 116 | 166 | 3 282 | 2 765 | 167 | 2 932 | 5 217 | 512 | 5 729 |
| Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles | 5 | - | 5 | (380) | - | (380) | (1 162) | (1) | (1 163) |
| Résultat opérationnel | 3 071 | 166 | 3 237 | 2 825 | 166 | 2 991 | 4 318 | 510 | 4 828 |
| Charges financières | (163) | (7) | (170) | (274) | (6) | (280) | (450) | (5) | (455) |
| Produits financiers | 87 | 12 | 99 | 186 | 1 | 187 | 374 | 1 | 375 |
| Charges d'impôts | (600) | (41) | (641) | (591) | (61) | (652) | (660) | (140) | (800) |
| Quote-part du résultat net des SME | 383 | (32) | 351 | 326 | (1) | 325 | 459 | (8) | 451 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 2 778 | 98 | 2 876 | 2 472 | 99 | 2 571 | 4 041 | 358 | 4 399 |
| <i>Dont Part des minoritaires</i> | 211 | - | 211 | 190 | - | 190 | 392 | 1 | 393 |
| <i>Dont Résultat net consolidé –Part du Groupe</i> | 2 567 | 98 | 2 665 | 2 282 | 99 | 2 381 | 3 649 | 357 | 4 006 |

Les transactions entre secteurs ne sont pas significatives. Le mode de détermination des prix de transfert entre les secteurs correspond à des conditions normales et courantes telles qu'applicables aux tierces parties.

Résultat net ajusté

Le résultat net ajusté, présenté dans les informations sectorielles, est un indicateur interne de performance défini comme le résultat net consolidé – part du Groupe corrigé, d'une part, des impacts significatifs de la comptabilisation d'acquisitions, principalement d'Aventis, selon la méthode dite de l'acquisition et, d'autre part, de certaines charges de restructuration liées à ces opérations.

La Direction utilise le résultat net ajusté comme un indicateur de gestion interne, et s'en sert comme facteur significatif dans la détermination des rémunérations variables. La Direction considère également le résultat net ajusté pour déterminer la politique de dividende du Groupe.

Les principaux retraitements entre le résultat net consolidé – part du Groupe et le résultat net ajusté sont les suivants :

- Elimination de la charge résultant de l'écoulement des stocks acquis qui ont été réévalués à leur juste valeur, nette d'impôts ;
- Elimination des charges liées à l'amortissement et à la dépréciation des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises, nettes d'impôts – Part du Groupe (recherche et développement en cours acquise et droits sur les produits acquis) ;
- Elimination des charges résultant des conséquences d'acquisitions sur des sociétés mises en équivalence (écoulement des stocks acquis, amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles ainsi que la dépréciation des écarts d'acquisition) ;
- Elimination de la dépréciation éventuelle d'écart d'acquisition.

Sanofi-aventis exclut également du résultat net ajusté les coûts d'intégration et de restructuration, nets d'impôts, dans la mesure où ils sont spécifiques à ces opérations.

Le résultat net ajusté s'établit comme suit :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 | 31 décembre 2006 |
|--|-----------------|-----------------|---------------------|
| Résultat net consolidé – Part du Groupe | 2 665 | 2 381 | 4 006 |
| Traitements comptables significatifs liés aux regroupements d'entreprises | 1 130 | 1 530 | 2 969 |
| • élimination de la charge résultant de l'écoulement des stocks acquis qui ont été réévalués à leur juste valeur, nette d'impôts | - | 6 | 21 |
| • élimination des charges liées à l'amortissement et à la dépréciation des immobilisations incorporelles, nettes d'impôts - Part du Groupe | 1 112 | 1 460 | 2 935 |
| • élimination des charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence (écoulement des stocks acquis, amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles ainsi que la dépréciation des écarts d'acquisition) (1) | 18 | 64 | 13 |
| • élimination des dépréciations d'écart d'acquisition | - | - | - |
| Elimination des charges d'intégration et de restructuration spécifiques aux opérations, nettes d'impôts | - | 53 | 65 |
| Résultat net ajusté | 3 795 | 3 964 | 7 040 |
| • Dont Pharmacie | 3 597 | 3 757 | 6 479 |
| • Dont Vaccins | 198 | 207 | 561 |

(1) Dont impact de l'acquisition Zentiva : 3 millions d'euros au 30 juin 2007, 7 millions d'euros au 30 juin 2006 et 11 millions d'euros au 31 décembre 2006.

C. Événement postérieur au 30 juin 2007

Le 6 juillet 2007, le Bundesrat (chambre des représentants des Länder) a adopté le texte d'une réforme fiscale qui aura notamment pour conséquence de baisser à compter du 1^{er} janvier 2008 le taux effectif d'impôts des activités allemandes du Groupe d'environ 40 % à environ 31 %. Cette réduction devrait conduire à enregistrer au cours du deuxième semestre 2007 un profit d'impôts différés d'environ 500 millions d'euros sur le Résultat net consolidé – Part du Groupe. Ce résultat est essentiellement lié à la réduction des impôts différés passifs comptabilisés en 2004 dans le cadre de la réévaluation de certaines immobilisations incorporelles acquises d'Aventis. Le résultat net ajusté (voir note B.16. Information sectorielle) devrait être impacté d'une charge d'impôts différés d'environ 50 millions d'euros au titre de la réestimation de l'actif net d'impôts différés. Ces impacts ont été estimés sur la base des positions fiscales latentes connues au 30 juin 2007.

Rapport semestriel d'activité

1 CHIFFRES CLES DU PREMIER SEMESTRE 2007

Sanofi-aventis estime que la compréhension par les investisseurs de la performance opérationnelle du Groupe est facilitée par la présentation de la notion de « résultat net ajusté ⁽¹⁾ ». Le résultat net ajusté est un indicateur interne de performance défini comme le résultat net consolidé - part du Groupe corrigé des impacts significatifs de la comptabilisation d'acquisitions, principalement d'Aventis, liés à la méthode dite de l'acquisition à la juste valeur et de certaines charges de restructuration liées à ces opérations.

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat net consolidé – Part du Groupe | 2 665 | 2 381 |
| Traitements comptables significatifs liés aux regroupements d'entreprises : | 1 130 | 1 530 |
| ▪ élimination de la charge résultant de l'écoulement des stocks acquis qui ont été réévalués à leur juste valeur, nette d'impôts | - | 6 |
| ▪ élimination des charges liées à l'amortissement et à la dépréciation des immobilisations incorporelles, nettes d'impôts - Part du Groupe | 1 112 | 1 460 |
| ▪ élimination des charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence (écoulement des stocks acquis, amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles ainsi que la dépréciation des écarts d'acquisition) | 18* | 64* |
| ▪ élimination des dépréciations d'écart d'acquisition | - | - |
| Elimination des charges d'intégration et de restructuration spécifiques à ces opérations, nettes d'impôts | - | 53 |
| Résultat net ajusté ⁽¹⁾ | 3 795 | 3 964 |
| Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾ par action (en euros) | 2,81 | 2,95 |

* dont impact de l'acquisition Zentiva : 3 millions d'euros au 30 juin 2007 et 7 millions d'euros au 30 Juin 2006.

Comptes consolidés

Au cours du premier semestre 2007, sanofi-aventis a réalisé un chiffre d'affaires de 14 116 millions d'euros, stable à données publiées et en croissance de 4,6 % à données comparables ⁽²⁾ par rapport au premier semestre 2006.

Le chiffre d'affaires de l'activité pharmaceutique s'élève à 12 930 millions d'euros, en croissance de 3,7 % à données comparables et en décroissance de 0,8 % à données publiées. La période a été marquée par la concurrence des génériques sur certains produits du Groupe en particulier aux Etats-Unis (Ambien[®] IR) et en Europe (Eloxatine[®]) et par l'impact des mesures de contention des coûts de santé en Europe, principalement en France et en Allemagne.

Le semestre a également été marqué par la forte croissance de l'activité vaccins humains (Vaccins) (+9,8 % à données publiées et +15,4 % à données comparables) qui s'explique en partie par les succès commerciaux d'Adacel[™] (lancé en juillet 2005), nouveau produit présentant un degré élevé d'innovation, ainsi que de Menactra[®].

Par ailleurs, les ventes réalisées au premier semestre 2007 dans le cadre des contrats conclus en 2005 avec les gouvernements français et américain sur le vaccin contre la grippe pandémique H5N1 se sont élevées à 113 millions de dollars US. Le Groupe a livré 20 millions de doses de Fluzone[®] aux Etats-Unis au premier semestre 2007.

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section 5.

⁽²⁾ A périmètre et taux de change constants ; voir définition en annexe à la section 5.

Le résultat opérationnel avant restructuration, dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, résultats de cessions, litiges s'élève à 3 282 millions au premier semestre 2007 d'euros contre 2 932 millions d'euros au premier semestre 2006. Cette progression s'explique principalement par la réduction :

- des frais commerciaux et généraux à hauteur de 257 millions d'euros ; outre l'impact de la faiblesse du dollar US par rapport à l'euro sur le premier semestre, le poste a bénéficié des mesures d'adaptations initiées en 2006 dans le Groupe ;
- de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à hauteur de 165 millions d'euros ; cette réduction est principalement liée aux différences de conversion.

Le résultat opérationnel atteint 3 237 millions d'euros au premier semestre 2007 contre 2 991 millions d'euros au premier semestre 2006.

Cette croissance s'explique principalement par :

- la réduction des coûts de restructuration, qui s'élèvent à 50 millions d'euros (liés à la poursuite du plan d'adaptation en France initié en 2006), contre 81 millions d'euros au premier semestre 2006 (principalement liés à l'acquisition d'Aventis) ;
- une reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles de 5 millions d'euros. Au premier semestre 2006, ce poste enregistrait une dépréciation de 380 millions d'euros, qui correspondait principalement à la prise en compte des pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles (379 millions d'euros). Ce montant concernait essentiellement l'antibiotique Ketek[®], dont les conditions de prescriptions ont été révisées aux Etats-Unis en 2006.

Le résultat net consolidé – part du Groupe au premier semestre 2007 est un profit de 2 665 millions d'euros contre 2 381 millions d'euros au premier semestre 2006. Le bénéfice net par action (BNPA) au premier semestre 2007 est de 1,97 euro contre 1,77 euro au premier semestre 2006, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 351,5 millions au premier semestre 2007 et de 1 345,2 millions au premier semestre 2006.

Résultat net ajusté ⁽¹⁾

Le résultat net ajusté au premier semestre 2007 atteint 3 795 millions d'euros, en baisse de 4,3 % par rapport au premier semestre 2006 (3 964 millions d'euros). Le bénéfice net ajusté par action (BNPA ajusté⁽¹⁾) s'élève à 2,81 euros, en baisse de 4,7 % par rapport au premier semestre 2006 (2,95 euros). Les définitions des données financières figurent en annexe à la section 5. Dans ce rapport, sauf indication contraire, toutes les données financières sont présentées selon les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS).

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section 5.

2 ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2007

2.1 Activité pharmaceutique

Publication de résultats d'études cliniques

De nombreux résultats d'études cliniques ont été publiés concernant les molécules et les produits du Groupe suivants : S-1 (ACTS-GC dans le cancer gastrique en janvier), Taxotere[®] (TAX 327 dans le cancer de la prostate en février et BCIRG 007 dans le cancer du sein en juin), Lovenox[®] (PREVAIL en avril), Eloxatine[®] (analyse de survie à 6 ans de l'étude MOSAIC en juin), TroVax[®] (étude de Phase II dans le cancer du rein en juin), Lantus[®] (2 études comparatives en juin), VEGF Trap (2 études de Phase II dans les cancers du poumon et de l'ovaire en juin) ainsi que les traitements associant S-1 au cisplatine (SPIRITS dans le cancer gastrique en juin), Eloxatine[®] au 5FU/LV (EPOC et N9741 dans les cancers colorectaux métastatiques en juin), Apidra[®] à l'insuline basale et à la thérapie antidiabétique orale (OPAL en juin).

Demandes d'autorisations auprès des autorités européennes et américaines et mises sur le marché de nouveaux produits

Rimonabant

- A la suite du vote négatif du comité consultatif de la *Food and Drug Administration* (FDA), sanofi-aventis a retiré le 29 juin 2007 le dossier d'homologation du rimonabant aux Etats-Unis. Le Groupe va travailler afin de soumettre le dossier à la FDA à une date ultérieure. Sanofi-aventis est confiant dans le ratio bénéfice risque positif de rimonabant 20mg, lorsqu'il est utilisé dans la population appropriée et est déterminé à faire tous les efforts pour rendre ce produit accessible aux patients sur le marché américain.
- Dans son rapport mensuel du mois de juin 2007, l'agence européenne des médicaments (EMA) a annoncé que dans le cadre de la surveillance continue de la tolérance du rimonabant (Acomplia[®]), le comité des médicaments à usage humain (*Committee for Medicinal Products for Human Use - CHMP*) examinait les données disponibles sur les événements psychiatriques. Dans ce contexte sanofi-aventis a soumis au CHMP une mise à jour des données de tolérance. En juillet 2007, le CHMP a approuvé la mise à jour de la notice d'Acomplia[®] en Europe et confirmé le rapport bénéfice-risque positif du produit sauf chez les patients atteints de dépression sévère active.
- Acomplia[®] a obtenu le remboursement des autorités suisses en avril 2007 après celles de la France en mars 2007. En revanche, le produit n'est plus remboursé en Allemagne (janvier 2007).

Le produit est actuellement autorisé dans 42 pays et commercialisé dans 20 d'entre eux pour le traitement de l'obésité et du surpoids, accompagné de facteurs risques associés.

Ketek[®]

- Sanofi-aventis a annoncé, en février 2007, que la notice d'information de Ketek[®] (télichromycine) avait été mise à jour aux Etats-Unis, en étroite collaboration avec la FDA américaine. En mars 2007, sanofi-aventis a annoncé une révision du Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) européen de Ketek[®] suite à des échanges et à une revue d'efficacité et de sécurité d'emploi qui se sont tenues cette année avec le CHMP de l'EMA.

Autres

- Annonce en mars 2007, de la mise à disposition prochaine à travers l'Afrique subsaharienne de l'ASAQ, une nouvelle association à doses fixes, à une prise par jour, pour traiter le paludisme.
- Annonce en mars 2007 de la mise à disposition progressive en Europe à partir du mois d'avril 2007, d'un nouveau stylo multiusage jetable baptisé SoloSTAR[®], pré-rempli permettant l'administration de l'insuline basale Lantus[®] ou/et de l'insuline à action rapide Apidra[®] pour les diabétiques de type 1 et 2. Lantus[®] SoloSTAR[®] et Apidra[®] SoloSTAR[®] ont été approuvés par la Commission Européenne. Approbation par la FDA, en avril 2007, de SoloSTAR[®] pour les patients atteints de diabète de types 1 et 2 traités par Lantus[®].
- Autorisation par la FDA, en mai 2007, d'une nouvelle indication (*supplemental NDA - sNDA*) pour l'anticoagulant Lovenox[®] (énoxaparine sodium injectable) pour le traitement des patients présentant un infarctus du myocarde aigu avec sus-décalage du segment ST, une forme sévère d'infarctus du myocarde. Le Groupe a également soumis une demande d'autorisation pour la même indication en Europe.
- Approbation par la FDA, en mai 2007, de Xyzal[®] (dichlorhydrate de lévocétirizine), un nouvel antihistaminique pour le traitement des allergies saisonnières et perannuelles et de l'urticaire chronique.
- Acceptation de la demande d'enregistrement et accord, par la FDA en juin 2007, du statut de revue prioritaire à la demande d'une nouvelle indication (sNDA) pour Taxotere[®] (docétaxel), pour le traitement du carcinome épidermoïde avancé de la tête et du cou préalablement à la radio-chimiothérapie et à la chirurgie.
- Accord, en juin 2007, des autorités japonaises (Ministry of Health, Labour and Welfare), d'une revue prioritaire à l'anticancéreux Taxotere[®] (docétaxel) pour une indication supplémentaire dans le cancer de la prostate.

Défense des produits du Groupe

Le Groupe continue à défendre vigoureusement ses droits brevetaires lorsque ses produits sont attaqués.

Défense du brevet Plavix[®] aux Etats-Unis

▪ Le 19 juin 2007, le Tribunal Fédéral pour le District Sud de New York (*U.S. District Court for the Southern District of New York*) a confirmé la validité et l'opposabilité du brevet américain 4.847.265 qui couvre le clopidogrel bisulfate, le principe actif de Plavix[®]. La protection du brevet principal sur ce produit est donc maintenue aux Etats-Unis jusqu'en novembre 2011. Le tribunal a aussi considéré que le clopidogrel bisulfate générique d'Apotex constituait une contrefaçon du brevet de sanofi-aventis et a interdit à Apotex de commercialiser ce produit aux Etats-Unis jusqu'à l'expiration du brevet.

Défense du brevet Lovenox[®] aux Etats-Unis

▪ En avril 2007, sanofi-aventis a fait appel du jugement rendu le 8 février 2007 par le tribunal fédéral en faveur d'Amphastar et Teva jugeant le brevet inopposable sur le fondement de la conduite inéquitable.

A la suite de la même décision du 8 février 2007, Sandoz a déposé une requête afin que sanofi-aventis se voit opposer une fin de non recevoir.

Cessions, acquisitions et partenariats

- Le 28 mars 2007, sanofi-aventis et Oxford BioMedica ont annoncé la signature d'un accord global de licence exclusive pour développer et commercialiser TroVax[®] dans le traitement et la prévention des cancers. TroVax[®] est le principal produit d'immunothérapie d'Oxford BioMedica dans le domaine du cancer. Ce vaccin thérapeutique a été évalué dans des études cliniques qui ont inclus plus de 180 patients atteints de différents types de cancers. Une étude de Phase III (TRIST) est en cours dans le cancer du rein.

TroVax[®] pourrait être développé par sanofi-aventis comme traitement pour de très nombreuses formes de cancer. En raison de la très grande distribution de l'antigène tumoral 5T4, TroVax[®] dispose d'applications potentielles dans un large éventail d'autres tumeurs solides, dont le cancer du poumon, du sein et de la prostate.

- Le 2 avril 2007, sanofi-aventis et Daiichi Sankyo Company Ltd. ont annoncé le transfert de tous les droits commerciaux pour Panaldine[®] (ticlopidine hydrochloride) au Japon, de Daiichi à sanofi-aventis. Le transfert sera mis en œuvre conformément aux exigences des autorités réglementaires locales. Il devrait être terminé le 1er octobre 2007. Compte tenu de leurs relations de longue date, les deux partenaires se sont mis d'accord pour continuer à collaborer dans le domaine de la production et de la distribution au Japon.

2.2 Activité vaccins humains (Vaccins)

Vaccin contre la grippe pandémique

- Enregistrement, en avril 2007, par la FDA, du vaccin de sanofi pasteur contre le virus H5N1, le premier vaccin humain contre la grippe aviaire autorisé aux Etats-Unis.
- Obtention par sanofi pasteur, en juin 2007, d'un contrat de 77,4 millions de dollars US du département de la santé américain pour modifier l'usine actuelle de production de vaccins contre la grippe du site américain de sanofi pasteur. Sanofi pasteur contribuera au projet à hauteur de 25 millions de dollars US.

Autres

- Recommandation du comité consultatif de la FDA, en janvier 2007, d'homologuer Pentacel[®], une nouvelle combinaison vaccinale pédiatrique.
- Conclusion, en février 2007, de l'accord de licence entre sanofi pasteur et Acambis plc pour un vaccin unidose contre l'encéphalite japonaise, ChimeriVax[™]-JE, afin de contribuer à l'amélioration de la santé publique dans les pays endémiques d'Asie-Pacifique.

2.3 Autres événements marquants

- Le 31 mai 2007, l'assemblée générale mixte des actionnaires a décidé de distribuer un dividende net de 1,75 euro par action, soit une augmentation de 15.1 % par rapport à l'exercice précédent. Le dividende a été payé le 7 juin 2007.

Par ailleurs, l'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 mai 2007 et le conseil d'administration qui a suivi, ont voté des autorisations permettant au Groupe, dans certaines limites et conditions, de procéder à l'achat d'actions de la Société sur le marché. Suite à ces décisions, sanofi-aventis a acquis 890 000 actions pour un montant total de 54 millions d'euros, sur la période allant du 2 au 11 juillet 2007. Ces titres ont été acquis au cours moyen pondéré de 61,04 euros.

3 COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2007

3.1 Résultats consolidés du premier semestre 2007

Le tableau suivant présente les éléments du résultat net consolidé - part du Groupe aux premiers semestres 2006 et 2007.

| (normes IFRS) (en millions d'euros) | 30 juin 2007 consolidé | | 30 juin 2006 Consolidé | |
|---|---------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| | | en % des ventes | | en % des ventes |
| Chiffre d'affaires | 14 116 | 100,0% | 14 116 | 100,0 % |
| Autres revenus | 547 | 3,9 % | 647 | 4,6 % |
| Coût des ventes | (3 704) | (26,3 %) | (3 768) | (26,7 %) |
| Marge brute | 10 959 | 77,6 % | 10 995 | 77,9 % |
| Frais de recherche et développement | (2 182) | (15,5 %) | (2 144) | (15,2 %) |
| Frais commerciaux et généraux | (3 804) | (26,9 %) | (4 061) | (28,8 %) |
| Autres produits d'exploitation | 278 | 2,0 % | 200 | 1,4 % |
| Autres charges d'exploitation | (136) | (1,0 %) | (60) | (0,4 %) |
| Amortissement des incorporels | (1 833) | (12,9 %) | (1 998) | (14,1 %) |
| Résultat opérationnel avant restructuration, dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, résultats de cessions, litiges | 3 282 | 23,3 % | 2 932 | 20,8 % |
| Coûts de restructuration | (50) | (0,4 %) | (81) | (0,6 %) |
| Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles | 5 | 0,0 % | (380) | (2,7 %) |
| Résultats de cessions, litiges | - | - | 520 | 3,7 % |
| Résultat opérationnel | 3 237 | 22,9 % | 2 991 | 21,2 % |
| Charges financières | (170) | (1,2 %) | (280) | (2,0 %) |
| Produits financiers | 99 | 0,7 % | 187 | 1,3 % |
| Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence | 3 166 | 22,4 % | 2 898 | 20,5 % |
| Charges d'impôts | (641) | (4,5 %) | (652) | (4,6 %) |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 351 | 2,5 % | 325 | 2,3 % |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 2 876 | 20,4 % | 2 571 | 18,2 % |
| Dont Part des minoritaires | 211 | 1,5 % | 190 | 1,3 % |
| Dont Résultat net consolidé - Part du Groupe | 2 665 | 18,9 % | 2 381 | 16,9 % |

3.1.1 Chiffre d'affaires

Au premier semestre 2007, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 14 116 millions d'euros, en croissance de 4,6 % à données comparables par rapport au premier semestre 2006. L'effet des variations monétaires est défavorable de 4,4 points et est lié pour les deux tiers au dollar US. L'impact des variations de périmètre est défavorable de 0,2 point. Après impact de ces variations, le chiffre d'affaires, à données publiées, est stable.

Tableau de passage du chiffre d'affaires publié au chiffre d'affaires comparable pour le premier semestre 2006

| (en millions d'euros) | 30 juin 2006 |
|---|---------------|
| Chiffre d'affaires publié du premier semestre 2006 | 14 116 |
| Impact changement de périmètre | (30) |
| Impact écart de conversion | (592) |
| Chiffre d'affaires comparable du premier semestre 2006 | 13 494 |

3.1.1.1 Chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires de sanofi-aventis est constitué du chiffre d'affaires de l'activité pharmaceutique et de celui de l'activité Vaccins.

● Activité pharmaceutique

Au premier semestre 2007, le chiffre d'affaires de l'activité pharmaceutique atteint 12 930 millions d'euros, en croissance de 3,7 % à données comparables et en décroissance de 0,8 % à données publiées.

Le chiffre d'affaires des 15 premiers médicaments s'élève à 8 777 millions d'euros, en progression de 6,4 % à données comparables, et représente 67,9 % du chiffre d'affaires de l'activité pharmaceutique contre 66,2 % sur la même période en 2006. En dehors de l'impact de la générfication d'Ambien[®] IR aux Etats-Unis et d'Eloxatine[®] en Europe (c'est-à-dire hors chiffre d'affaires d'Ambien[®] IR aux Etats-Unis à partir d'avril 2007 et d'Eloxatine[®] en Europe), la croissance des 15 premiers médicaments aurait été de 11,3 % au premier semestre à données comparables.

Le chiffre d'affaires des autres produits du portefeuille affiche une baisse de 1,6 % à données comparables, à 4 153 millions d'euros contre 4 219 millions d'euros au premier semestre 2006. Les restrictions d'indication de l'antibiotique Ketek[®] ont conduit à une nouvelle baisse de son chiffre d'affaires sur la période (39 millions d'euros contre 88 millions d'euros au premier semestre 2006).

| (en millions d'euros) | | Evolution (%) | | | | |
|---|---|---------------|---------------------|-------------------------|--------------------|-----------------------|
| Produits | Indications | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 publié | 30 juin 2006 comparable | à données publiées | à données comparables |
| Lovenox [®] | Thrombose | 1 305 | 1 238 | 1 167 | +5,4% | +11,8% |
| Plavix [®] | Athérombose | 1 201 | 1 145 | 1 136 | +4,9% | +5,7% |
| Lantus [®] | Diabète | 961 | 803 | 759 | +19,7% | +26,6% |
| Taxotere [®] | Cancer du sein, cancer du poumon, cancer de la prostate | 923 | 886 | 843 | +4,2% | +9,5% |
| Stilnox [®] /Ambien [®] /Ambien CR [™] | Insomnie | 858 | 908 | 839 | -5,5% | +2,3% |
| Eloxatine [®] | Cancer colorectal | 773 | 874 | 829 | -11,6% | -6,8% |
| Copaxone [®] | Sclérose en plaques | 596 | 534 | 501 | +11,6% | +19,0% |
| Aprovel [®] | Hypertension | 536 | 498 | 492 | +7,6% | +8,9% |
| Allegra [®] | Rhinite allergique | 399 | 369 | 339 | +8,1% | +17,7% |
| Delix [®] /Tritace [®] | Hypertension | 378 | 483 | 466 | -21,7% | -18,9% |
| Amaryl [®] | Diabète | 197 | 240 | 229 | -17,9% | -14,0% |
| Xatral [®] | Hypertrophie bénigne de la prostate | 167 | 186 | 181 | -10,2% | -7,7% |
| Nasacort [®] | Rhinite allergique | 166 | 149 | 138 | +11,4% | +20,3% |
| Actonel [®] | Ostéoporose, maladie de Paget | 160 | 180 | 177 | -11,1% | -9,6% |
| Dépakine [®] | Epilepsie | 157 | 154 | 151 | +1,9% | +4,0% |
| Sous-total des quinze premiers produits | | 8 777 | 8 647 | 8 247 | +1,5% | +6,4% |
| Autres produits | | 4 153 | 4 389 | 4 219 | -5,4% | -1,6% |
| Total activité pharmaceutique | | 12 930 | 13 036 | 12 466 | -0,8% | +3,7% |

Le chiffre d'affaires de Lovenox[®], héparine de bas poids moléculaire, leader sur le marché, atteint 1 305 millions d'euros sur le semestre, en croissance de 11,8 % à données comparables. La croissance du produit reste soutenue par l'expansion de son utilisation en prophylaxie médicale aux Etats-Unis où le produit enregistre une performance de 14,1 % à 800 millions d'euros à données comparables. Dans les « Autres pays », le produit affiche également une croissance dynamique (+14,9 % à 131 millions d'euros à données comparables).

Les résultats de l'étude EXCLAIM ont été présentés dans le cadre du 21^{ème} congrès de l'*International Society on Thrombosis and Haemostasis* (ISTH) à Genève en juillet et ont montré les bénéfices d'un traitement prophylactique prolongé chez les patients à mobilité réduite souffrant d'une affection médicale aiguë. L'étude révèle qu'une thromboprophylaxie de cinq semaines par Lovenox[®] est supérieure à un traitement de 10 jours en permettant d'obtenir une réduction statistiquement significative de 44 % du risque d'événements thromboemboliques veineux.

Le brevet d'Ambien[®] IR a expiré le 20 avril aux Etats-Unis, entraînant une générification rapide du produit et une baisse de son chiffre d'affaires total à 67 millions d'euros au deuxième trimestre contre 308 millions d'euros au deuxième trimestre 2006. Ambien CR[™] affiche un chiffre d'affaires de 385 millions de dollars aux Etats-Unis sur le premier semestre, devenant ainsi la première marque de somnifère sous prescription.

Au Japon, les ventes de Myslee[®] (non consolidées par le Groupe) ont atteint, au premier semestre, 55 millions d'euros, en croissance de 12,6 % à données comparables.

Taxotere® continue d'enregistrer sur le semestre, une croissance soutenue dans les « Autres pays ». En Europe et aux Etats-Unis, la progression du produit est respectivement de 11,4 % et de 4,8 % à données comparables.

En juin 2007, Taxotere® a reçu deux revues prioritaires :

- au Japon, pour le traitement des cancers métastatiques hormono-réfractaires de la prostate ;
- aux Etats-Unis, en association avec le cisplatine et le 5-fluorouracile pour le traitement d'induction (néo-adjuvant) des patients présentant un carcinome épidermoïde localement avancé de la tête et du cou, préalablement à la radio-chimiothérapie et à la chirurgie.

En Europe, Eloxatine®, qui est confronté à une concurrence générique dans certains pays notamment l'Allemagne et le Royaume-Uni, affiche au premier semestre un chiffre d'affaires en baisse de 30,2 % à 206 millions d'euros à données comparables. Aux Etats-Unis, le produit, leader sur le marché du cancer colorectal en adjuvant et au stade métastatique, affiche une progression de son chiffre d'affaires de 7,5 % à 488 millions d'euros à données comparables.

L'analyse de la survie à six ans de l'étude MOSAIC a été présentée en juin lors du 43^{ème} congrès annuel de la Société Américaine d'Oncologie Clinique (ASCO) à Chicago et a montré que FOLFOX4, un schéma de chimiothérapie à base d'Eloxatine®, a amélioré de façon significative la survie globale des patients ayant subi une résection chirurgicale d'un cancer du côlon de stade III, par rapport à une chimiothérapie standard (5-FU/LV).

Lantus®, première marque d'insuline du marché mondial, continue d'enregistrer d'excellentes performances. Le chiffre d'affaires du produit affiche une hausse, à données comparables, de 28,5 % aux Etats-Unis, de 17,3 % en Europe et de 52,5 % dans les « Autres pays ». Le nouveau stylo jetable, Solo STAR®, permettant l'administration de Lantus® ou/et de l'insuline à action rapide Apidra® est progressivement disponible en Europe depuis avril. Lantus® Solo STAR® est maintenant commercialisé en France ainsi qu'en Allemagne et y a reçu un accueil très favorable.

En juin, lors de la 67^{ème} session scientifique annuelle de l'Association Américaine du Diabète à Chicago, de nouvelles données sur Lantus® et Apidra® ont été présentées :

- une méta-analyse d'un vaste panel de données a confirmé la supériorité de l'insuline basale Lantus® sur l'insuline NPH quant au risque d'hypoglycémie ;
- une nouvelle étude a montré que l'association d'Apidra® à l'insuline Basale et à la Thérapie antidiabétique Orale (BTO+ ou Basal plus) peut représenter une alternative de traitement efficace pour les patients atteints de diabète de type 2, qui ne parviennent pas à contrôler leur glycémie (HbA1C > 6,5 %) en dépit d'une bonne titration (glycémie préprandiale < 120 mg/dl), au seul moyen de la BTO.

Allegra® enregistre un bon premier semestre bénéficiant notamment, au Japon, d'une saison pollinique favorable.

La FDA a approuvé en mai Xyzal®, un nouvel antihistaminique prescrit sur ordonnance en une prise par jour pour le soulagement des symptômes associés aux rhinites allergiques saisonnières et perannuelles et pour le traitement des manifestations cutanées non compliquées de l'urticaire idiopathique chronique, chez l'adulte et l'enfant de six ans et plus. Xyzal® sera commercialisé aux Etats-Unis conjointement par sanofi-aventis et UCB à l'automne 2007.

Le chiffre d'affaires de Tritace® au premier semestre est en baisse, à données comparables, de 18,9 % à 378 millions d'euros en raison principalement de sa générification au Canada.

Acomplia® est maintenant homologué dans 42 pays et commercialisé dans 20 pays. Le chiffre d'affaires réalisé au cours du premier semestre est de 37 millions d'euros.

Le tableau suivant détaille la répartition géographique des ventes des quinze premiers produits de l'activité pharmaceutique au premier semestre 2007 :

| (en millions d'euros) | Europe | | Etats-Unis | | Autres pays | |
|---|---------------------------------|--------|---------------------------------|--------|---------------------------------|--------|
| Produits | Evolution à données comparables | | Evolution à données comparables | | Evolution à données comparables | |
| Lovenox [®] | 374 | +6,3% | 800 | +14,1% | 131 | +14,9% |
| Plavix [®] | 854 | +5,2% | 86 | -21,8% | 261 | +22,0% |
| Lantus [®] | 299 | +17,3% | 572 | +28,5% | 90 | +52,5% |
| Taxotere [®] | 402 | +11,4% | 346 | +4,8% | 175 | +15,1% |
| Stilnox [®] /Ambien [®] /Ambien CR [™] | 43 | -10,4% | 765 | +2,1% | 50 | +19,0% |
| Eloxatine [®] | 206 | -30,2% | 488 | +7,5% | 79 | -1,3% |
| Copaxone [®] | 159 | +16,9% | 407 | +20,1% | 30 | +15,4% |
| Aprovel [®] | 418 | +5,6% | - | - | 118 | +22,9% |
| Allegra [®] | 35 | +6,1% | 208 | +16,9% | 156 | +21,9% |
| Delix [®] /Tritace [®] | 239 | -10,8% | 1 | -88,9% | 138 | -27,0% |
| Amaryl [®] | 64 | -37,9% | 4 | -42,9% | 129 | +8,4% |
| Xatral [®] | 86 | -28,3% | 53 | +35,9% | 28 | +27,3% |
| Nasacort [®] | 26 | +8,3% | 125 | +23,8% | 15 | +15,4% |
| Actonel [®] | 103 | -18,9% | - | - | 57 | +14,0% |
| Dépakine [®] | 107 | 0,0% | - | - | 50 | +13,6% |

● Activité vaccins humains (Vaccins)

Au premier semestre 2007, le chiffre d'affaires de l'activité Vaccins atteint 1 186 millions d'euros, en croissance de 15,4 % à données comparables et de 9,8 % à données publiées.

Le deuxième trimestre intègre 113 millions de dollars US de ventes de vaccins H5N1 aux Etats-Unis contre 150 millions de dollars US au deuxième trimestre 2006.

Le semestre a bénéficié de la croissance soutenue des ventes des combinaisons vaccinales pédiatriques ainsi que du vaccin Polio oral. Les ventes d'AdaceI[™] (rappel adulte et adolescent-tétanos-diphtérie-coqueluche-), lancé aux Etats-Unis en juillet 2005, ont atteint 118 millions d'euros sur le semestre en croissance de 65,2 % à données comparables.

Menactra[®] a atteint sur le semestre un chiffre d'affaires de 180 millions d'euros en hausse de 64,9 % à données comparables.

La construction aux Etats-Unis de la nouvelle usine de production de vaccins contre la grippe s'est achevée en juillet. Celle-ci qui devrait être opérationnelle d'ici la fin 2008 ou le début 2009 après son homologation par la FDA et portera la capacité de production annuelle du site à plus de 100 millions de doses de vaccins contre la grippe, soit plus du double de la capacité actuelle.

De plus, en juin, sanofi pasteur a remporté un contrat de 77,4 millions de dollars US du département de la santé américain (*Department of Health and Human Services*, HHS) pour modifier l'usine actuelle de production de vaccins contre la grippe aux Etats-Unis afin de produire des vaccins contre des souches grippales pandémiques. Sanofi pasteur contribuera au projet à hauteur de 25 millions de dollars US. Les travaux démarreront dès que la nouvelle usine américaine de production de vaccins contre la grippe sera homologuée et opérationnelle.

Lorsque les deux usines de production du site américain de sanofi pasteur seront opérationnelles, la capacité de production de vaccins contre la grippe aux Etats-Unis sera d'environ le triple de sa capacité actuelle.

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 publié | 30 juin 2006 comparable | Evolution à données publiées | Evolution à données Comparables |
|--|--------------|---------------------|-------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| Vaccins Polio Coqueluche Hib | 371 | 320 | 315 | +15,9% | +17,8% |
| Vaccins Rappels Adultes | 219 | 178 | 166 | +23,0% | +31,9% |
| Vaccins Méningite Pneumonie | 207 | 151 | 141 | +37,1% | +46,8% |
| Vaccins Voyageurs et autres Endémiques | 163 | 144* | 143 | +13,2% | +14,0% |
| Vaccins Grippe | 156 | 224 | 211 | -30,4% | -26,1% |
| Autres vaccins | 70 | 63* | 52 | +11,1% | +34,6% |
| Total activité Vaccins | 1 186 | 1 080 | 1 028 | +9,8% | +15,4% |

* Après reclassement de 20 millions d'euros de chiffre d'affaires générés par les vaccins ROR (Rougeole / Oreillons / Rubéole), de la gamme « Autres vaccins » à la gamme « Vaccins Voyageurs et autres Endémiques ».

Au premier semestre 2007, les ventes de Sanofi Pasteur MSD, la joint-venture avec Merck & Co. Inc. en Europe, atteignent 345 millions d'euros, en progression de 20,4 % à données publiées, soutenue par le succès du lancement de Gardasil® qui atteint un chiffre d'affaires de 81 millions d'euros sur la période.

Gardasil® est commercialisé par Sanofi Pasteur MSD dans 18 pays européens. A ce jour, l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Autriche, la Norvège, le Luxembourg, la Belgique, la Suisse et le Royaume-Uni ont recommandé la vaccination des jeunes filles et souvent également des jeunes femmes contre le papillomavirus humain.

Les ventes de Sanofi Pasteur MSD ne sont pas consolidées dans le chiffre d'affaires de sanofi-aventis.

3.1.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 publié | 30 juin 2006 comparable | Evolution à données publiées | Evolution à données comparables |
|-----------------------|---------------|---------------------|-------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| Europe | 6 150 | 6 230 | 6 211 | -1,3% | -1,0% |
| Etats-Unis | 4 844 | 4 841 | 4 436 | +0,1% | +9,2% |
| Autres pays | 3 122 | 3 045 | 2 847 | +2,5% | +9,7% |
| Total | 14 116 | 14 116 | 13 494 | 0,0% | +4,6% |

En Europe, l'impact des mesures de contention des coûts de santé, notamment en France et en Allemagne pèsent sur l'activité qui affiche une baisse de 1,0 % sur le semestre à données comparables. La généralisation d'Eloxatine® pèse pour environ 1 % dans le recul de l'activité en Europe sur l'ensemble du premier semestre.

Aux Etats-Unis, la croissance de l'activité au premier semestre 2007, pénalisée au deuxième trimestre par la concurrence de génériques d'Ambien® IR à la suite de l'expiration du brevet le 20 avril, ressort à 9,2 % à données comparables. Hors impact de cette généralisation, la croissance de l'activité aux Etats-Unis ressortirait à 15,7 % à données comparables.

La croissance du chiffre d'affaires dans les « Autres pays » au premier semestre atteint 9,7 % soutenue par l'activité enregistrée en Amérique latine, Asie et Moyen-Orient.

Au Japon, sanofi-aventis poursuit sa stratégie de renforcement de sa position avec l'annonce de la reprise, à effet premier janvier 2008, de 7 de ses produits (dont Rythmodan®-disopyramyde- arythmie et Amoban® -zopiclone- hypnotique) actuellement commercialisés par Chugai et Mitsubishi.

3.1.1.3 Présence mondiale de Plavix® et Aprovel®

Deux des principaux produits du Groupe, Plavix® et Aprovel®, sont issus de la recherche de sanofi-aventis et co-développés avec Bristol-Myers Squibb (BMS) dans le cadre d'une alliance. Les ventes de ces deux produits sont réalisées soit par sanofi-aventis soit par BMS conformément aux termes de l'alliance⁽¹⁾.

Les ventes mondiales de ces deux produits sont un indicateur utile car elles montrent les tendances de la présence globale de ces produits du Groupe, et permettent de mieux comprendre et analyser son compte de résultat, sa rentabilité et les résultats de ses efforts de recherche et développement. Les ventes réalisées par BMS sur ces deux produits permettent de comprendre l'évolution de certaines lignes du compte de résultat de sanofi-aventis, en particulier les lignes « Autres revenus », où sont comptabilisées les redevances perçues sur ces ventes, « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence », où est enregistrée la quote-part revenant au Groupe du résultat réalisé par les entités de l'alliance sur le territoire géré par BMS et « Part des minoritaires », où est enregistrée la quote-part revenant à BMS du résultat réalisé par les entités de l'alliance sur le territoire géré par sanofi-aventis.

Ventes mondiales de Plavix® et Aprovel® au 30 juin 2007 et 2006, réparties par zone géographique

| (en millions d'euros) | 30 Juin 2007 | | | 30 Juin 2006 | | | Evolution à données publiées |
|---------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------|-------------------------------|--------------------|--------------|------------------------------|
| | sanofi-aventis ⁽²⁾ | BMS ⁽³⁾ | Total | sanofi-aventis ⁽²⁾ | BMS ⁽³⁾ | Total | |
| Plavix®/Iscover®⁽¹⁾ | | | | | | | |
| Europe | 789 | 111 | 900 | 745 | 114 | 859 | +4,8% |
| Etats-Unis | - | 1 362 | 1 362 | 2 | 1 515 | 1 517 | -10,2% |
| Autres pays | 260 | 128 | 388 | 223 | 121 | 344 | +12,8% |
| Total | 1 049 | 1 601 | 2 650 | 970 | 1 750 | 2 720 | -2,6% |

| (en millions d'euros) | 30 Juin 2007 | | | 30 Juin 2006 | | | Evolution à données publiées |
|---|-------------------------------|--------------------|------------|-------------------------------|--------------------|------------|------------------------------|
| | sanofi-aventis ⁽⁵⁾ | BMS ⁽³⁾ | Total | sanofi-aventis ⁽⁵⁾ | BMS ⁽³⁾ | Total | |
| Aprovel®/Avapro®/Karvea®⁽⁴⁾ | | | | | | | |
| Europe | 375 | 85 | 460 | 347 | 88 | 435 | +5,7% |
| Etats-Unis | - | 250 | 250 | - | 252 | 252 | -0,8% |
| Autres pays | 118 | 81 | 199 | 100 | 77 | 177 | +12,4% |
| Total | 493 | 416 | 909 | 447 | 417 | 864 | +5,2% |

(1) Plavix® est commercialisé sous les marques Plavix® et Iscover®.

(2) Chiffre d'affaires de Plavix® consolidé par sanofi-aventis hors ventes à BMS (152 millions d'euros au 30 juin 2007 et 175 millions d'euros au 30 juin 2006).

(3) Devises converties par sanofi-aventis selon la méthode décrite en note B.2 aux états financiers consolidés du document de référence 2006, pages 184 et 185; ce document est disponible sur le site internet sanofi-aventis.com.

(4) Aprovel® est commercialisé sous les marques Aprovel®, Avapro® et Karvea®.

(5) Chiffre d'affaires d'Aprovel® consolidé par sanofi-aventis hors ventes à BMS (43 millions d'euros au 30 juin 2007 et 51 millions d'euros au 30 juin 2006).

(1) Voir note C.1 aux états financiers consolidés du document de référence 2006, pages 198 et 199; ce document est disponible sur le site internet sanofi-aventis.com.

Evolution à données comparables des ventes mondiales de Plavix® et Aprovel® au 30 juin 2007 et 2006, réparties par zone géographique

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 publié | 30 juin 2006 comparable | Evolution à données comparables |
|---------------------------------|--------------|------------------------|----------------------------|---------------------------------------|
| Plavix®/Iscover® | | | | |
| Europe | 900 | 859 | 859 | +4,8% |
| Etats-Unis | 1 362 | 1 517 | 1 391 | -2,1% |
| Autres pays | 388 | 344 | 324 | +19,8% |
| Total | 2 650 | 2 720 | 2 574 | +3,0% |
| Aprovel®/Avapro®/Karvea® | | | | |
| Europe | 460 | 435 | 433 | +6,2% |
| Etats-Unis | 250 | 252 | 231 | +8,2% |
| Autres pays | 199 | 177 | 166 | +19,9% |
| Total | 909 | 864 | 830 | +9,5% |

Le 19 juin 2007, le Tribunal Fédéral du District Sud de New York a confirmé la validité et l'opposabilité du brevet qui couvre le clopidogrel bisulfate, principe actif de Plavix®, et a interdit de façon permanente à Apotex de commercialiser son générique du clopidogrel bisulfate aux Etats-Unis jusqu'à l'expiration du brevet. Il est rappelé qu'Apotex avait lancé une version générique du clopidogrel bisulfate au mois d'août 2006 ; sanofi-aventis avait obtenu dès le 31 août 2006 une décision du Tribunal Fédéral du District Sud de New York (*US District Court for the Southern District of New York*) ordonnant à Apotex à titre conservatoire de cesser ses ventes du générique du clopidogrel bisulfate, sans toutefois ordonner le rappel des produits déjà vendus, ordonnance confirmée en appel en décembre 2006.

La protection du brevet principal sur ce produit est donc maintenue aux Etats-Unis jusqu'en novembre 2011.

Aux Etats-Unis, les ventes de Plavix au premier semestre atteignent 1 809 millions de dollars US, en baisse de 2,1 % à données comparables. Au deuxième trimestre, Plavix® affiche des ventes de 1 019 millions de dollars US, en hausse de 2,6 % à données comparables, reflétant la disparition du générique du marché à la fin du deuxième trimestre.

En Europe, au premier semestre, le chiffre d'affaires de Plavix® atteint 900 millions d'euros en progression de 4,8 % à données comparables et reste pénalisé par les importations parallèles en Allemagne.

Dans les « Autres pays », la croissance du produit, qui s'est accélérée au deuxième trimestre, atteint 19,8 % à données comparables à 388 millions d'euros au premier semestre. Au Japon, la limitation des prescriptions à deux semaines, exigée par les autorités japonaises, a été levée en mai. Le chiffre d'affaires atteint 16 millions d'euros sur le semestre. Les autorités japonaises ont accordé en juillet une revue prioritaire à une demande d'utilisation de Plavix® dans le syndrome coronarien aigu.

Les ventes mondiales d'Aprovel®/Avapro®/Karvea® au premier semestre sont de 909 millions d'euros, en croissance de 9,5% à données comparables. La progression du chiffre d'affaires du produit aux Etats-Unis est de 8,2% sur le semestre à données comparables.

Le 18 avril, le comité consultatif (Cardio-Renal Advisory Committee) de la FDA a recommandé l'homologation d'Avalide[®] comme traitement initial de l'hypertension. Avalide[®] est une combinaison fixe d'irbesartan et d'hydrochlorothiazide qui est actuellement indiquée pour le traitement de l'hypertension chez des patients non contrôlés en monothérapie. Si cette nouvelle indication potentielle est homologuée, Avalide[®] serait le premier traitement initial de l'hypertension pour des patients susceptibles d'être insuffisamment contrôlés en monothérapie.

3.1.2 Autres revenus

Les autres revenus, composés essentiellement des redevances relatives aux accords de licences, et correspondant à des activités courantes du Groupe, s'élèvent à 547 millions d'euros, contre 647 millions d'euros au premier semestre 2006. Cette baisse s'explique principalement par :

- l'impact défavorable de l'évolution du dollar US par rapport à l'euro sur les redevances de Plavix[®] et Avapro[®] aux Etats-Unis ;
- la perte des redevances sur les ventes de Fipronil[®] versées par Merial, la joint-venture avec Merck & Co. Inc., à partir de janvier 2007 et ce conformément au contrat.

Les revenus de licences au titre de l'alliance mondiale avec Bristol-Myers Squibb (BMS) sur Plavix[®] et Aprovel[®], et ce malgré la présence d'un générique de Plavix[®] aux Etats-Unis jusqu'au deuxième trimestre 2007, représentent 414 millions d'euros au premier semestre 2007 contre 426 millions d'euros au premier semestre 2006.

3.1.3 Marge brute

La marge brute est de 10 959 millions d'euros au 30 juin 2007 (77,6 % du chiffre d'affaires) contre 10 995 millions d'euros au 30 juin 2006 (77,9 % du chiffre d'affaires).

L'évolution défavorable du taux de marge brute de 0,3 point est liée à la baisse des redevances perçues (effet défavorable de 0,7 point) compensée par l'évolution légèrement favorable du ratio de coût des ventes (+ 0,4 point). Cette amélioration du ratio de coût des ventes liée principalement à un mix produit favorable est partiellement compensée par l'impact lié à la généralisation d'Ambien[®] IR aux Etats-Unis à compter du 1^{er} avril 2007.

Au premier semestre 2007, au titre de l'alliance mondiale avec BMS sur Plavix[®] et Aprovel[®], sanofi-aventis a comptabilisé au titre des redevances payées une charge de 50 millions d'euros contre 44 millions d'euros au premier semestre 2006.

3.1.4 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 2 182 millions d'euros contre 2 144 millions d'euros au premier semestre 2006. Ils représentent 15,5 % du chiffre d'affaires, contre 15,2 % au premier semestre 2006.

Le Groupe a poursuivi son effort dans ses sept domaines d'expertise (thrombose, cardiovasculaire, maladies métaboliques, oncologie, système nerveux central, médecine interne et vaccins). De nouveaux programmes ont démarré au cours du premier semestre 2007 et concernent notamment Plavix[®], Xatral[®] (Japon), Acomplia[®], Volinanserine[®], l'otamixaban (syndrome coronarien aigu), l'eplivanserine (trouble du sommeil), l'amibegron et le saredutant (dépression et anxiété), la dianicine (sevrage tabagique), l'antagoniste des récepteurs CB1 et l'agoniste des récepteurs GLP1.

3.1.5 Frais commerciaux et généraux

Les frais commerciaux et généraux atteignent 3 804 millions d'euros contre 4 061 millions d'euros au premier semestre 2006, soit une baisse de 6,3 %. Ils représentent 26,9 % du chiffre d'affaires, contre 28,8 % au premier semestre 2006.

Outre l'impact de la faiblesse du dollar US par rapport à l'euro sur le premier semestre, le poste a bénéficié des mesures d'adaptations initiées en 2006 dans le Groupe, notamment en France, en Allemagne et aux Etats-Unis.

3.1.6 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation représentent un produit net de 142 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 140 millions d'euros au 30 juin 2006.

Les autres produits d'exploitation sont majoritairement constitués de la quote-part de résultat revenant au Groupe dans le cadre de l'accord avec Procter & Gamble (P&G) pour le développement et la commercialisation d'Actonel[®] dans le monde (à l'exception du Japon) et de la rémunération générée par l'accord avec Prasco Laboratories concernant la commercialisation de versions génériques autorisées par le Groupe aux Etats-Unis. Ils sont de 278 millions d'euros au premier semestre 2007 contre 200 millions d'euros au premier semestre 2006, soit 78 millions d'euros de produits supplémentaires, liés principalement à la reprise de provision relative au règlement d'un litige et aux plus-values de cessions.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 136 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 60 millions d'euros au 30 juin 2006. Elles sont constituées de rétrocessions versées sur opérations faites en collaboration avec des partenaires autres que BMS et P&G au titre d'accords portant sur la commercialisation de produits, principalement en Europe, au Japon et au Canada (66 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 60 millions d'euros au 30 juin 2006). De plus, au premier semestre 2007, une charge de 61 millions d'euros a été comptabilisée au titre de la signature d'accords sur des engagements de prévoyance et de santé en France concernant d'anciens salariés et leurs ayants droits.

3.1.7 Amortissement des incorporels

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles ressort à 1 833 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 1 998 millions d'euros au 30 juin 2006. Elle concerne essentiellement l'amortissement des actifs incorporels réévalués à leur juste valeur lors de l'acquisition d'Aventis (1 766 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 1 932 millions d'euros au 30 juin 2006).

3.1.8 Résultat opérationnel avant restructuration, dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, résultats de cessions, litiges

Cet indicateur s'élève à 3 282 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 2 932 millions d'euros au 30 juin 2006.

L'évolution du résultat opérationnel avant restructuration, dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, résultats de cessions, litiges par activité entre le premier semestre 2006 et le premier semestre 2007, est présentée dans le tableau suivant :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| Pharmacie | 3 116 | 2 765 |
| Vaccins | 166 | 167 |
| Total | 3 282 | 2 932 |

3.1.9 Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration représentent une charge de 50 millions d'euros au premier semestre 2007 contre 81 millions d'euros au premier semestre 2006. Ils correspondent au premier semestre 2007 à la poursuite du plan d'adaptation en France initié en 2006.

En 2006, ces charges étaient relatives aux restructurations engagées dans le cadre de l'acquisition d'Aventis.

3.1.10 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Au 30 juin 2007, cette ligne enregistre une reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles de 5 millions d'euros. Au 30 juin 2006, la charge nette de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, qui s'élevait à 380 millions d'euros, correspondait principalement à la prise en compte des pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles (379 millions d'euros). Ce dernier montant concernait essentiellement l'antibiotique Ketek[®], dont les conditions de prescriptions ont été révisées aux Etats-Unis.

3.1.11 Résultats de cessions, litiges

Au premier semestre 2006, cette ligne enregistrait des plus-values de cessions de 553 millions d'euros, dont la plus-value avant impôts liée à la cession des droits sur Exubera[®] à Pfizer pour 460 millions d'euros et 45 millions d'euros au titre de la cession de la participation résiduelle (30 %) dans une activité de nutrition animale.

3.1.12 Résultat opérationnel

Conséquence des variations exposées ci-dessus, le résultat opérationnel ressort à 3 237 millions d'euros sur le premier semestre 2007 contre 2 991 millions d'euros au premier semestre 2006.

3.1.13 Charges et produits financiers

La charge financière nette est de 71 millions d'euros contre 93 millions d'euros au 30 juin 2006, soit un produit supplémentaire de 22 millions d'euros.

Les frais financiers liés à la dette financière nette (dette financière à court terme et à long terme diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) ont atteint 111 millions d'euros contre 158 millions au premier semestre 2006. Cette situation est liée à deux phénomènes contraires : la diminution du montant de la dette et l'impact défavorable de la hausse des taux d'intérêts.

Les instruments financiers ont dégagé un produit de 6 millions d'euros au premier semestre 2007 contre 42 millions d'euros au premier semestre 2006. Ces profits étaient liés principalement à la réévaluation du complément de prix à recevoir de CSL, à l'occasion de la cession d'Aventis Behring. Ce complément de prix a été encaissé par anticipation le 5 février 2007⁽¹⁾.

Le solde des gains de change est de 30 millions d'euros au premier semestre 2007 contre 52 millions d'euros au premier semestre 2006.

3.1.14 Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence

Le résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence s'élève à 3 166 millions d'euros sur le premier semestre 2007 contre 2 898 millions d'euros au premier semestre 2006.

3.1.15 Charges d'impôts

Les charges d'impôts représentent 641 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 652 millions d'euros au 30 juin 2006. En 2007, ce poste enregistre la variation de provisions d'impôts de 223 millions d'euros principalement liée à la résolution de contrôles fiscaux. En 2006, il incluait la faible charge d'impôts attachée à la plus-value de cession des droits sur Exubera[®] (77 millions d'euros).

3.1.16 Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est de 351 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 325 millions d'euros au 30 juin 2006. Ce poste intègre principalement la quote-part de profit après impôts, provenant des territoires gérés par BMS, dans le cadre de l'alliance sur Plavix[®] et Avapro[®] (235 millions d'euros contre 252 millions d'euros au premier semestre 2006). La baisse de cette quote-part est directement liée à la présence (jusqu'au deuxième trimestre 2007) d'un générique de Plavix[®] aux Etats-Unis et à l'évolution défavorable du dollar US par rapport à l'euro. A noter également au premier semestre 2007 une quote-part de résultat de Sanofi Pasteur MSD négative. Cette situation est directement liée aux dépenses promotionnelles soutenant le lancement du vaccin Gardasil[®].

3.1.17 Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 2 876 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 2 571 millions d'euros au 30 juin 2006.

⁽¹⁾ Voir note B.9.3. aux états financiers consolidés semestriels 2007.

3.1.18 Part des minoritaires

La part des actionnaires minoritaires atteint 211 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 190 millions d'euros au 30 juin 2006. Elle intègre notamment la quote-part de profit avant impôts, versée à BMS, qui provient des territoires gérés par sanofi-aventis (200 millions d'euros contre 182 millions d'euros au premier semestre 2006).

3.1.19 Résultat net consolidé – part du Groupe

Le résultat net consolidé - part du Groupe s'élève à 2 665 millions d'euros au premier semestre 2007 contre 2 381 millions d'euros au premier semestre 2006.

Le bénéfice net par action s'établit à 1,97 euro contre 1,77 euro au premier semestre 2006, sur la base d'un nombre moyen d'actions de 1 351,5 millions sur le premier semestre 2007 contre 1 345,2 millions sur le premier semestre 2006.

L'évolution du résultat net consolidé - part du Groupe par activité entre le premier semestre 2006 et le premier semestre 2007 est présentée dans le tableau suivant :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 |
|--|-----------------|-----------------|
| Pharmacie | 2 567 | 2 282 |
| Vaccins | 98 | 99 |
| Total Résultat net consolidé - Part du Groupe | 2 665 | 2 381 |

3.2 Résultat net ajusté ⁽¹⁾

3.2.1 Tableau de passage du résultat net consolidé – part du Groupe au résultat net ajusté ⁽¹⁾

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat net consolidé - Part du Groupe | 2 665 | 2 381 |
| Traitements comptables significatifs liés aux regroupements d'entreprises : | 1 130 | 1 530 |
| ▪ élimination de la charge résultant de l'écoulement des stocks acquis qui ont été réévalués à leur juste valeur, nette d'impôts | - | 6 |
| ▪ élimination des charges liées à l'amortissement et à la dépréciation des immobilisations incorporelles, nettes d'impôts - Part du Groupe | 1 112 | 1 460 |
| ▪ élimination des charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence (écoulement des stocks acquis, amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles ainsi que la dépréciation des écarts d'acquisition) | 18* | 64* |
| ▪ élimination des dépréciations d'écart d'acquisition | - | - |
| Elimination des charges d'intégration et de restructuration spécifiques à ces opérations, nettes d'impôts | - | 53 |
| Résultat net ajusté ⁽¹⁾ | 3 795 | 3 964 |
| Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾ par action (en euros) | 2,81 | 2,95 |

* dont impact de l'acquisition Zentiva : 3 millions d'euros au 30 juin 2007 et 7 millions d'euros au 30 juin 2006.

3.2.2 Résultat net ajusté ⁽¹⁾

Le résultat net ajusté atteint 3 795 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 3 964 millions d'euros au 30 juin 2006, en baisse de 4,3 %. Il représente 26,9 % du chiffre d'affaires contre 28,1 % au 30 juin 2006.

L'évolution du résultat net ajusté par activité, entre le premier semestre 2006 et le premier semestre 2007, est présentée dans le tableau suivant :

| (en millions d'euros) | 30 juin 2007 | 30 juin 2006 |
|--|-----------------|-----------------|
| Pharmacie | 3 597 | 3 757 |
| Vaccins | 198 | 207 |
| Total Résultat net ajusté ⁽¹⁾ | 3 795 | 3 964 |

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section 5.

3.2.3 Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾ par action (BNPA ajusté)

Le Groupe présente également un BNPA ajusté. Ce dernier est un indicateur financier spécifique que le Groupe définit comme le résultat net ajusté divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

Le BNPA ajusté par action est de 2,81 euros contre 2,95 euros au 30 juin 2006, en baisse de 4,7 %, sur la base d'un nombre moyen d'actions de 1 351,5 millions au premier semestre 2007 contre 1 345,2 millions au premier semestre 2006.

3.3 Flux de trésorerie consolidés

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 3 046 millions d'euros au premier semestre 2007 contre 2 964 millions d'euros au premier semestre 2006.

Au 30 juin 2007, la marge brute d'autofinancement atteint 4 209 millions d'euros contre 4 040 millions d'euros au 30 juin 2006.

Le besoin en fond de roulement croît de 1 163 millions d'euros sur le semestre contre 1 076 millions d'euros au premier semestre 2006.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement se soldent par un besoin de 584 millions d'euros au premier semestre 2007 contre une ressource de 75 millions d'euros au premier semestre 2006.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 694 millions d'euros (contre 631 millions d'euros au premier semestre 2006); elles correspondent essentiellement aux investissements industriels et aux paiements contractuels relatifs à des droits incorporels (48 millions d'euros) principalement liés à l'accord de licence exclusive pour développer et commercialiser TroVax[®].

Les acquisitions de titres (198 millions d'euros) portent principalement sur le rachat des titres privilégiés émis par la société Carderm Capital LP (filiale du Groupe sanofi-aventis) pour 186 millions d'euros⁽²⁾. Au premier semestre 2006, les acquisitions de titres (497 millions d'euros) portaient principalement sur l'acquisition de 24,9 % du capital de la société Zentiva.

Les produits de cession nets d'impôts (295 millions d'euros) comprennent essentiellement l'encaissement du complément de prix CSL⁽³⁾. Au premier semestre 2006, les produits de cessions représentaient 1,2 milliard d'euros, essentiellement liés à la cession des droits sur Exubera[®].

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un solde négatif de 2 549 millions d'euros au premier semestre 2007 contre un solde négatif de 3 100 millions d'euros au premier semestre 2006. En 2007, ils intègrent notamment le versement du dividende pour 2,4 milliards d'euros (contre 2,0 milliards d'euros au premier semestre 2006), et la variation nette des emprunts court et long terme pour 0,3 milliard d'euros contre 1,2 milliard d'euros au premier semestre 2006.

Après incidence de la variation des taux de change, la variation nette de la trésorerie à l'actif au cours du premier semestre 2007 est une diminution de 70 millions d'euros contre 89 millions d'euros au premier semestre 2006.

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section 5.

⁽²⁾ Voir note B.10.2. aux états financiers consolidés semestriels 2007.

⁽³⁾ Voir note B.9.3. aux états financiers consolidés semestriels 2007.

3.4 Bilan consolidé

Au 30 juin 2007, le total du bilan s'élève à 75 072 millions d'euros, en baisse de 2 691 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006 (77 763 millions d'euros). Cette variation est essentiellement due à l'évolution des devises sur la période qui est à l'origine d'une baisse de 700 millions d'euros (principalement le dollar US) et à l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises d'Aventis (1 766 millions d'euros).

La dette financière nette du Groupe s'établit à 5,6 milliards d'euros au 30 juin 2007 contre 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2006. La dette financière nette est définie comme la somme de la dette financière à court terme et à long terme, diminuée du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le ratio de dette financière nette sur fonds propres est passé de 12,6 % à 12,1 %.

Les autres principales évolutions du bilan sont résumées ci-dessous.

Les capitaux propres s'établissent à 46 110 millions d'euros au 30 juin 2007 contre 45 820 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette augmentation nette s'explique principalement par :

- le résultat net consolidé - part du Groupe de 2,7 milliards d'euros du premier semestre 2007, diminué du versement des dividendes 2006 pour 2,4 milliards d'euros;
- l'impact positif de la reconnaissance en capitaux propres d'éléments pour 0,5 milliard d'euros (principalement suite à l'application de l'option de l'amendement IAS 19 permettant de comptabiliser en capitaux propres l'ensemble des écarts actuariels relatifs aux engagements vis-à-vis du personnel) ;
- la comptabilisation des stock-options (0,1 milliard d'euros d'augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions) ;
- l'impact négatif des évolutions de devises (0,6 milliard d'euros, essentiellement sur le dollar US).

Les postes « Ecarts d'acquisition » et « Immobilisations incorporelles » ont diminué de 2,4 milliards d'euros, du fait des évolutions de devises (0,6 milliard d'euros,) et de la dotation aux amortissements et dépréciations qui s'est élevée à 1,8 milliard d'euros sur le semestre.

Les provisions et autres passifs non courants ont diminué de 1,4 milliard d'euros, du fait d'une part de la constatation des écarts actuariels positifs sur les régimes à prestations définies (0,8 milliard d'euros) et d'autre part du rachat des titres privilégiés émis par la société Carderm Capital LP (filiale du Groupe sanofi-aventis) et de reprises sur provisions.

Les impôts différés passifs nets (5,5 milliards d'euros) ont diminué de 0,2 milliard d'euros, notamment en raison de la reprise d'impôts différés passifs liée aux dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (0,6 milliard d'euros) et en sens contraire, à la diminution des impôts différés actifs liée à la comptabilisation des écarts actuariels sur engagements vis-à-vis du personnel (0,3 milliard d'euros).

Au 30 juin 2007, le Groupe détenait 8,5 millions de ses propres actions inscrites en diminution des capitaux propres, représentant 0,62 % du capital.

Enfin, les financements en place au premier semestre 2007 ne sont pas subordonnés au respect des ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du rating.

4 PERSPECTIVES

Sauf événements adverses majeurs (notamment concernant Lovenox[®] aux Etats-Unis), le Groupe anticipe pour 2007 une croissance du bénéfice net ajusté ⁽¹⁾ par action (BNPA ajusté) hors éléments particuliers, de l'ordre de 9 %, calculée avec une parité de 1 euro = 1,25 dollar US, et ce malgré la fin de la protection d'Ambien[®] IR aux Etats-Unis en avril et la généralisation d'Eloxatine[®] en Europe.

La sensibilité à la variation du dollar US est estimée à 0,6 % de croissance du BNPA ajusté pour 1 cent de variation. Exprimées en utilisant la parité moyenne constatée au premier semestre soit 1 euro = 1,329 dollar US, les perspectives de croissance du BNPA ajusté hors éléments particuliers ressortiraient à 4,3 %.

Le BNPA ajusté hors éléments particuliers s'est élevé à 4,88 euros en 2006, en croissance de 5,9 % par rapport à 2005.

En 2006, les éléments particuliers représentaient un solde positif de 469 millions d'euros après impôts et étaient constitués de :

- coûts de restructuration : (122) millions d'euros ;
- plus ou moins values de cessions : 553 millions d'euros ;
- provisions sur instruments financiers, litiges, contrôles fiscaux et divers : 38 millions d'euros.

Ces perspectives ont été élaborées selon des méthodes comptables conformes à celles suivies pour l'établissement des informations historiques du Groupe. Elles ont été établies sur la base d'hypothèses définies par la Société et ses filiales, notamment concernant les éléments suivants :

- l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt ;
- l'obtention des autorisations administratives accordées par les autorités réglementaires ;
- le lancement de produits nouveaux principalement d'Acomplia[®] ;
- la croissance des marchés nationaux dans lesquels le Groupe est présent ;
- le niveau du remboursement des soins de santé, ainsi que les réformes portant sur la réglementation des prix et les autres mesures gouvernementales relatives à l'industrie pharmaceutique ;
- l'évolution de la concurrence en termes de produits innovants et en termes d'introduction de produits génériques ;
- le respect des droits de propriété intellectuelle du Groupe ;
- l'avancement des programmes de recherche et développement ;
- l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution ;
- le nombre moyen d'actions en circulation.

Certaines de ces informations, hypothèses et estimations émanent ou reposent, entièrement ou en partie, sur des appréciations et des décisions de la direction du Groupe sanofi-aventis, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section 5.

Avertissement sur les prévisions et les informations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des événements, des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives.

Les risques et incertitudes comprennent ceux qui sont développés ou identifiés ci-dessus et ceux développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « 3.1.10 Facteurs de risque »⁽¹⁾ et « Déclarations prospectives » du document de référence 2006 de sanofi-aventis qui a été déposé auprès de l'AMF, ainsi que dans les rubriques « Risk Factors »⁽²⁾ et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2006 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Une mise à jour des litiges figure dans la note B.13 aux états financiers consolidés semestriel 2007.

Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.

⁽¹⁾ Voir de la page 124 à 134 du document de référence 2006; ce document est disponible sur le site internet sanofi-aventis.com.

⁽²⁾ Voir de la page 3 à 12 du rapport annuel sur Form 20-F ; ce document est disponible sur le site internet sanofi-aventis.com.

5.1 Chiffre d'affaires à données comparables

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à données comparables, cela signifie que l'impact des variations de taux de change et des variations de périmètre (acquisitions ou cessions de participations dans une société, acquisitions ou cessions de droits sur des produits, changement de méthode de consolidation) a été exclu.

L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice précédent sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice considéré.

L'effet des changements de périmètre est corrigé en retraitant les ventes de l'exercice antérieur de la manière suivante :

- en ajoutant la partie des ventes provenant de l'entité ou des droits acquis pour une période identique à la période pendant laquelle ils ont été détenus sur l'exercice en cours ; cette portion des ventes est calculée sur la base des données historiques communiquées par le cédant,
- de même, lorsqu'une entité ou des droits sur un produit sont cédés, les ventes pour la partie en question sur l'exercice antérieur sont éliminées,
- lors de changement de méthode de consolidation, l'exercice antérieur est retraité selon la méthode de consolidation retenue pour l'exercice en cours.

5.2 Résultat net ajusté

Le résultat net ajusté est un indicateur interne de performance défini comme le résultat net consolidé – part du Groupe corrigé, d'une part, des impacts significatifs de la comptabilisation d'acquisitions, principalement d'Aventis, selon la méthode dite de l'acquisition à la juste valeur et, d'autre part, de certaines charges de restructuration liées à ces opérations.

La direction utilise le résultat net ajusté comme un indicateur de gestion interne, et s'en sert comme facteur significatif dans la détermination des rémunérations variables. La direction considère également le résultat net ajusté pour déterminer la politique de dividende du Groupe.

Les principaux retraitements entre le résultat net consolidé – part du Groupe et le résultat net ajusté sont les suivants :

- élimination de la charge résultant de l'écoulement des stocks acquis qui ont été réévalués à leur juste valeur, nette d'impôts ;
- élimination des charges liées à l'amortissement et à la dépréciation des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises, nettes d'impôts – part du Groupe (recherche et développement en cours acquise et droits sur les produits acquis) ;
- élimination des charges résultant des conséquences d'acquisitions sur les sociétés mises en équivalence (écoulement des stocks acquis, amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles ainsi que la dépréciation des écarts d'acquisition) ;
- élimination de la dépréciation éventuelle d'écart d'acquisition.

Sanofi-aventis exclut également du résultat net ajusté les coûts d'intégration et de restructuration, nets d'impôts, dans la mesure où ils sont spécifiques à ces opérations.

Le Groupe présente également un bénéfice net ajusté par action (BNPA ajusté). Le BNPA ajusté est un indicateur financier spécifique que le Groupe définit comme le résultat net ajusté divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2007

Période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société sanofi-aventis relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 31 Juillet 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Ernst & Young Audit

Catherine Pariset

Philippe Vogt

Gilles Puissochet

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 1^{er} août 2007

Gérard Le Fur
Directeur Général



sanofi aventis

L'essentiel c'est la santé.

174, avenue de France
75013 Paris – France
Tél. : 01 53 77 40 00
www.sanofi-aventis.com